

Audit du bilan évaluatif de la mise en œuvre de la Charte du PNR

Rapport final
Juin 2019



Pour conduire cette mission, le PNRLAT s'est fait accompagner des 2 bureaux d'études Cerur et Novascopia du groupe Reflex



1 Rue Michel Gérard

35200 Rennes

02 99 50 70 22

cerur@cerur-reflex.org

<http://www.cerur-reflex.org>



14-16 rue Soleillet

75020 Paris

01 42 54 42 18

contact@novascopia.fr

<https://www.novascopia.fr>

Beaucoup de questions interrogent la stratégie du territoire aujourd'hui, depuis les projets de territoire, les problématiques foncières, les marchés de l'habitat, la définition des besoins en habitats spécifiques, l'urbanisme durable, la revitalisation de centre bourg. Le Cerur propose une approche prospective pour aider les collectivités à projeter leur territoire durablement en s'appuyant sur la participation des habitants et des acteurs locaux

Créé en 1977, le réalise des études pour le compte de l'Etat, des collectivités locales et d'organismes divers (Offices et Sociétés H.L.M., agences d'urbanisme, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat...).

Son axe essentiel d'intervention se situe à l'articulation entre pratiques sociales et pratiques spatiales à différentes échelles, en y intégrant, en tant qu'éléments de programmation et d'analyse, la demande des habitants et l'analyse des usages.

Le CERUR se positionne sur la problématique du développement durable pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur réflexion sur l'aménagement et le développement des territoires.

La SCOP NovaScopia se positionne comme un acteur de référence dans le champ du conseil en stratégies territoriales et partenariales et de l'appui et assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités.

- ▶ Elaborer des documents stratégiques et des projets de territoire à dimension opérationnelle.
- ▶ Animer des démarches partenariales, aider à la prise de position des élus et autres décideurs.
- ▶ Apporter des expertises pointues (diagnostics, études de marché, valorisation foncière...).
- ▶ Conduire des démarches d'évaluation quantitatives et qualitatives.

Les champs de missions :

- ▶ Les projets de territoires à différentes échelles
- ▶ L'attractivité des territoires
- ▶ La rénovation urbaine et la politique de la ville
- ▶ L'habitat et le logement
- ▶ Les stratégies de peuplement et d'équilibres socio-territoriaux.
- ▶ La santé, la culture, l'économie sociale et solidaire

Sommaire

Introduction Rappel du contenu de la mission	5
Partie I Audit du bilan évaluatif	6
1. <i>Rappel des principes d'évaluation</i>	7
1.1. Une méthodologie issue de la stratégie d'évaluation établie à mi-parcours.....	7
1.2. La méthodologie utilisée.....	7
2. <i>Audit de la méthode du bilan évaluatif</i>	9
2.1. Des appropriations différenciées de la méthode d'évaluation.....	9
2.2. Quelle lecture de la Charte le bilan évaluatif construit-il ?.....	12
3. <i>Audit des résultats : étude du bilan évaluatif au regard des objectifs affichés de la Charte 2008-2020</i>	16
3.1. Des résultats contrastés sur les 3 axes.....	16
3.2. Evaluation de l'avancement des projets prioritaires.....	17
3.3. Perception globale des projets selon les critères d'évaluation.....	22
3.4. Pour la suite – questions à enjeux posées par les évaluateurs.....	24
Partie 2 Analyse des impacts de l'action du Parc	25
1. <i>Méthode d'analyse</i>	26
2. <i>Les résultats selon trois grands thèmes</i>	27
2.1. Les effets territoriaux et partenariaux de l'action du Parc.....	27
2.2. Vision sur l'action du Parc au service de la mise en œuvre de la Charte.....	30
2.3. Enjeux quant au renouvellement de la Charte.....	32
3. <i>Préconisations</i>	37
3.1. A l'occasion de l'élaboration de la nouvelle Charte, arbitrer sur un positionnement politique et stratégique clair du PNR.....	37
3.2. Consolider les acquis dans l'activité « au quotidien » de la structure PNR.....	38
3.3. Améliorer le dispositif d'évaluation en continu de l'action du PNR, en lien avec la nouvelle Charte.....	39
4. <i>Etudes de cas Enseignements de retours d'acteurs sur 3 actions mises en œuvre par le PNR ces dernières années</i>	41
4.1. L'objectif de ces « études de cas ».....	41
4.2. Action : spectacle sur la thématique de l'alimentation : « les yeux plus grands que le monde ».....	41
4.3. Action : sensibilisation à la démarche « Bimby » (Build In My BackYard) sur la CC de Doué.....	43
4.4. Action : préservation du Rôle des genêts en Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (37).....	46
Annexes	47

Introduction

Rappel du contenu de la mission

La présente mission se déroule en deux phases

- Un audit du bilan évaluatif
- Une évaluation des impacts de l'action du Parc sur son territoire

La première partie vise à apporter un regard externe sur la **méthode** du bilan évaluatif réalisé en interne et à apporter une lecture transversale du **contenu** du bilan évaluatif.

Ainsi, il permet d'apprécier le bilan évaluatif au **regard de la Charte et de ses objectifs**, autrement dit de mettre en lumière dans quelle mesure l'évaluation des 9 projets prioritaires permet d'évaluer l'atteinte des objectifs de la Charte.

Cet audit du bilan évaluatif a fait l'objet d'un premier rapport intermédiaire. Au regard des conclusions de ce rapport, et des **35 entretiens qualitatifs** réalisés, cette première phase a été complétée par une **évaluation des impacts de l'action du Parc**. Cette seconde partie a pour ambition de :

- Apprécier les effets de la mise en œuvre des objectifs de la Charte
- Etudier la pertinence et la cohérence externe de l'action du Parc au regard des évolutions de contexte
- Mettre en lumière les attentes des acteurs vis-à-vis du Parc
- Formuler des recommandations pour l'élaboration du nouveau projet de Charte, pour ses modes de faire, et pour son dispositif d'évaluation futur

Rappel des principes d'évaluation

Audit de la méthode du bilan
évaluatif

Audit des résultats : étude du bilan
évaluatif au regard des objectifs
affichés de la Charte 2008-2020

Partie I

Audit du bilan évaluatif

I. Rappel des principes d'évaluation

I.1. Une méthodologie issue de la stratégie d'évaluation établie à mi-parcours

Il convient de rappeler que la méthodologie utilisée pour l'évaluation en interne réalisée en 2018 repose sur le travail effectué à mi-parcours.

Le dispositif de mi-parcours de 2014 a effectivement permis la définition d'une stratégie d'évaluation reposant sur différents principes :

- Une démarche évaluative utile et simple.
- Son utilité est l'amélioration continue de l'action ; l'évaluation doit permettre une réflexivité sur l'action du Parc. Sa simplicité est la condition de réussite de l'évaluation, qui doit être appropriée par tous.
- **Le partage de la responsabilité de l'évaluation** est ainsi la condition de réussite du dispositif d'évaluation ; les commissions d'évaluation doivent être un moment de travail collectif, animé par le responsable évaluation. Cette personne correspond au (à la) chargé(e) de mission responsable de l'évaluation de son projet.
- **Une évaluation en profondeur** de quelques actions, sans prétendre à l'exhaustivité.
- **Une articulation avec la stratégie de long terme** du Parc, chaque projet choisi étant lié à un objectif opérationnel principal et plusieurs secondaires.

I.2. La méthodologie utilisée

Ces principes ont mené à établir la méthodologie suivante.

- Une évaluation en termes de projets prioritaires (9).
- La stratégie d'évaluation de 2014 définit ce qu'est un projet : « Un projet regroupe une ou plusieurs actions parfois transversales, annuelles ou pluriannuelles et répond à un ou plusieurs objectifs opérationnels de la Charte ».
- Une évaluation en termes d'actions permet de **matérialiser les objectifs du Parc**, d'où ce choix. Les projets retenus ont été définis selon différents critères, avec pour but **l'expression de la cohésion et de l'intégration des actions** au sein de la Charte.
- **Des questions évaluatives** pour chaque projet, construites collectivement.

- Cette construction collective des questions évaluatives s'inscrit pleinement dans l'objectif de responsabilité partagée de l'évaluation.
- **Un référentiel d'évaluation commun** (élaboration d'une fiche méthodologique).
- **Une analyse de la donnée** collectée sur le logiciel EVA.
- Face à des difficultés d'adaptation du logiciel EVA au PNR Loire Anjou Touraine, le **logiciel CASTOR** a été conçu en interne pour, d'une part, la rédaction des fiches actions envisagées chaque année et, d'autre part, la rédaction du bilan de chacune de ces actions. De ce fait, l'outil CASTOR devait permettre de collecter des données utiles à l'évaluation globale de l'action du Parc.
- Le choix d'indicateurs – globaux et par projet – avec des ambitions à horizon 2020, formulées pour certains projets prioritaires examinés lors du bilan à mi-parcours.

2. Audit de la méthode du bilan évaluatif

2.1. Des appropriations différenciées de la méthode d'évaluation

Une appréciation de l'atteinte des objectifs au regard de critères différents

Les différents évaluateurs ont respecté une trame commune pour l'évaluation de chaque projet prioritaire. Toutefois, les contenus de cette évaluation peuvent différer selon les projets évalués. Si le fond diffère entre les projets évalués, cette forme commune est gage de lisibilité pour le document final.

La trame construite était la suivante :

- ▮ Une évaluation de l'avancée des objectifs de la Charte ;
- ▮ Le rattachement du projet prioritaire à un objectif stratégique principal, puis l'évaluation de son avancée au regard des objectifs opérationnels qui lui sont rattachés ;
- ▮ Une évaluation de l'avancée des objectifs du projet quantifiés en 2014 à horizon 2020 – si possible ;
- ▮ Une évaluation de l'avancée globale du projet.

Concernant l'évaluation de l'avancée des objectifs de la Charte, **les critères utilisés ne sont pas tous des objectifs opérationnels**. Il peut également s'agir d'articles de la Charte ou d'indicateurs déconnectés de la Charte pour le projet « Connaissance naturaliste » (Cf. Figure 1). Cette adaptation des critères utilisés permet une évaluation la plus adaptée possible aux projets prioritaires évalués.

Si cela mène à une évaluation probablement plus pertinente, ce changement de critère entre les projets évalués rend toutefois **difficile une vision globale de l'atteinte des objectifs de la Charte**.

De même, **seule la moitié des projets prioritaires évaluent clairement l'avancée des objectifs quantifiés en 2014 à horizon 2020**. Cette omission peut être justifiée pour des projets tels que le développement économique, qui n'était pas identifié comme projet prioritaire en 2014. Toutefois, cette mention partielle des objectifs quantifiés rend une nouvelle fois difficile la vision globale de l'avancée des objectifs des projets.

Figure 1 : Critères d'évaluation utilisés par chaque projet prioritaire

Projet prioritaire	Critère d'évaluation
Connaissance naturaliste	Référence à un objectif opérationnel et seul article associé
Préservation de la biodiversité remarquable	Articles de l'objectif opérationnel associé Objectifs quantifiés de 2014
Trame verte et bleue	Articles de l'objectif opérationnel associé Objectifs quantifiés de 2014
Urbanisme durable, paysage et cadre de vie	Objectif opérationnel
Energie et climat	Objectif opérationnel Article
Développement économique	Objectif opérationnel
Tourisme et loisirs durables	Objectif opérationnel Objectifs quantifiés de 2014
Education au territoire	Objectif opérationnel Objectifs quantifiés de 2014
Culture	Objectif opérationnel Objectifs de 2014 non quantifiés

Regard sur la méthode d'appréciation du rôle du Parc

Une typologie complexe qui mêle actions et positionnement

Pour commencer, les critères de positionnement choisis sont multiples. (Cf. figure 2). Ils renvoient à la fois à des positionnements (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, ...) et à des logiques d'action (animation, conseil, connaissance, production de documents, études, ...).

Autrement dit, ce tableau analyse à la fois ce que fait le Parc et la qualité en laquelle il le fait. Il serait plus pertinent d'évaluer séparément ce qui relève du positionnement du Parc et ce qui relève de sa logique d'action. Concernant le positionnement, l'outil CASTOR mobilisé par les projets « Développement économique » et « Energie et climat » permet d'avoir un regard sur la répartition des positionnements du Parc en leur attribuant des pourcentages.

Une analyse des résultats difficile

Le renseignement du positionnement du Parc est hétérogène selon les projets prioritaires. La méthode imposée était de surligner les logiques d'action du Parc pour le projet évalué.

Certains évaluateurs ont pris l'initiative d'attribuer des pourcentages à ces logiques d'action, ce qui permet d'avoir une vision plus fine du rôle du Parc.

Toutefois, seuls deux projets l'ont fait, ce qui ne permet pas de construire une vision transversale du rôle du Parc. Nous avons tenté de construire cette vision globale à travers le tableau ci-dessous. Il est cependant apparu que **les éléments du bilan évaluatif ne permettent pas d'avoir une appréciation pertinente et fine du rôle du Parc.**

Figure 2 : Récurrence des logiques d'action du Parc dans les évaluations

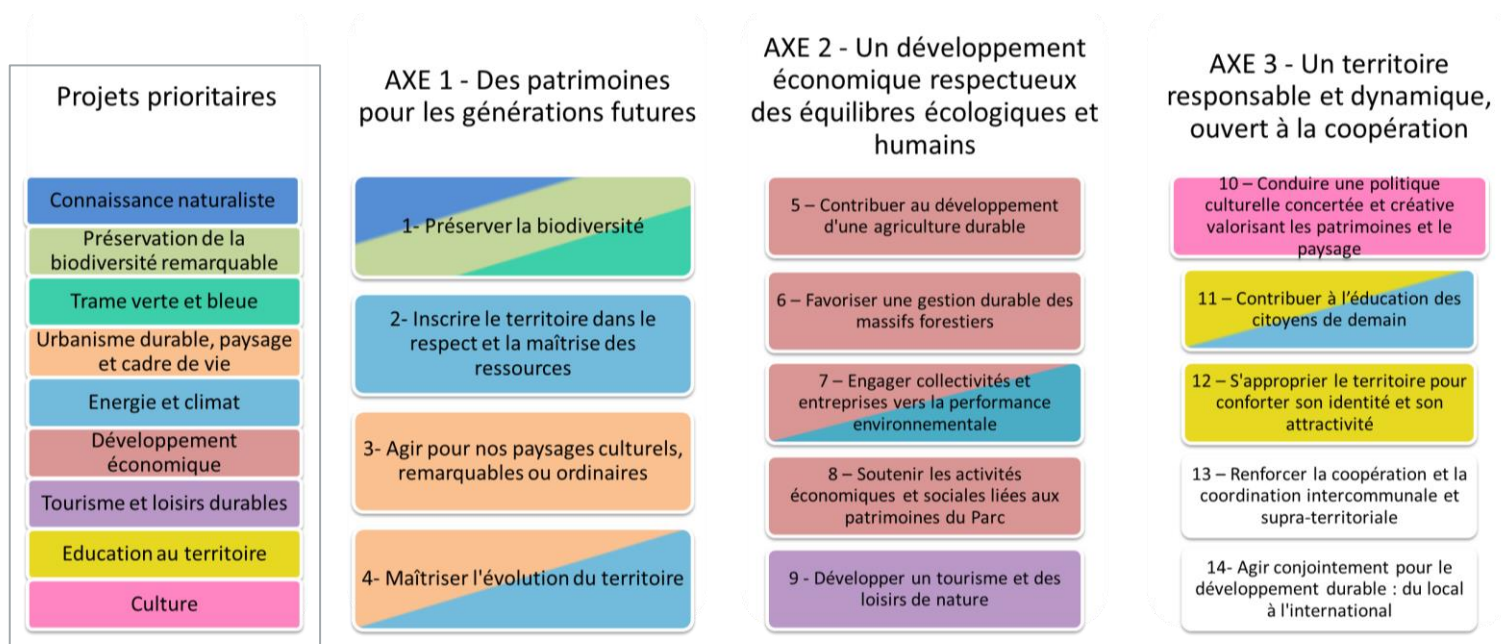
Logique d'action du parc	Récurrence
Animation / coordination / mise en réseau	7
Transfert d'expérience	7
Connaissance / inventaires / études	6
Conseil / expertise	6
Maîtrise d'ouvrage	6
Communication / information / sensibilisation / formation	6
Maître d'œuvre / accompagnement	5
Ingénierie et gestion de projet	4
Intervention institutionnelle	4
Production / édition de documents techniques ou pédagogiques	4
Médiation environnementale	3

Tous les projets n'ayant pas attribué un pourcentage à chaque rôle du Parc, nous avons seulement noté quand chaque type de logique d'action était mentionné. Ce "classement" par logique d'action montre donc leur récurrence dans les projets, mais pas forcément leur poids. Il n'a pas vocation à éclairer sur les rôles majeurs du Parc, mais uniquement à mettre en avant la **difficulté de construire un regard transversal sur les logiques d'action du Parc mentionnées par les projets prioritaires.**

2.2. Quelle lecture de la Charte le bilan évaluatif construit-il ?

Les objectifs stratégiques évalués par les projets prioritaires

Figure 3 : Objectifs stratégiques évalués par les 9 projets prioritaires



Cette figure vise à construire une représentation visuelle de la correspondance entre la structure de la Charte et les projets prioritaires. Elle met en avant les objectifs stratégiques évalués par chaque projet afin d'illustrer le regard que l'évaluation en termes de projets prioritaires nous permet de construire sur l'atteinte des objectifs de la Charte.

- Les 9 projets prioritaires permettent de couvrir 12 des 14 objectifs stratégiques. Le bilan évaluatif permet donc d'avoir un regard sur l'entièreté de la Charte du Parc. En effet, les deux objectifs stratégiques qui ne sont pas couverts par un projet prioritaire sont indirectement évalués dans chaque projet, et dans deux parties préalables à l'examen des projets prioritaires : la partie III sur la gouvernance et la partie IV du bilan sur la coopération internationale mutualisée.
- Pour autant, l'évaluation rend assez peu compte de la **transversalité** des projets du Parc. Cela est dû au fait que les objectifs stratégiques principaux ont été évalués, mais pas les objectifs stratégiques secondaires.
- Cette concentration sur les objectifs principaux permet d'alléger l'évaluation, qui est un document déjà très dense. Toutefois, on peut regretter que la transversalité des actions menées par le Parc ne transparaît pas clairement dans le bilan évaluatif.

- Elle l'est seulement pour le projet prioritaire « Energie et climat » qui recoupe 10 objectifs stratégiques et, dans une moindre mesure, pour le projet « Développement économique » dans sa partie conclusive (cf graphe p 125).

Le nombre d'articles évalués par chaque projet prioritaire

L'idée sous-jacente est de mettre en avant ce que le bilan évaluatif de la mise en œuvre de la Charte du PNR nous dit de l'atteinte des objectifs de cette Charte. **La vocation de cette représentation graphique n'est en aucun cas de juger des projets les plus importants dans l'action du Parc, seulement de voir comment la Charte traduit les différents projets du Parc.**

Eléments de méthode

Quand un projet évalue l'avancée d'un objectif opérationnel, nous avons considéré qu'il évaluait également les articles associés à cet objectif, que ces derniers soient mentionnés explicitement ou non.

Nous avons ensuite compté le nombre d'articles évalués par chaque projet prioritaire, pour tenter de voir lesquels évaluaient le plus d'éléments de la Charte.

Résultats

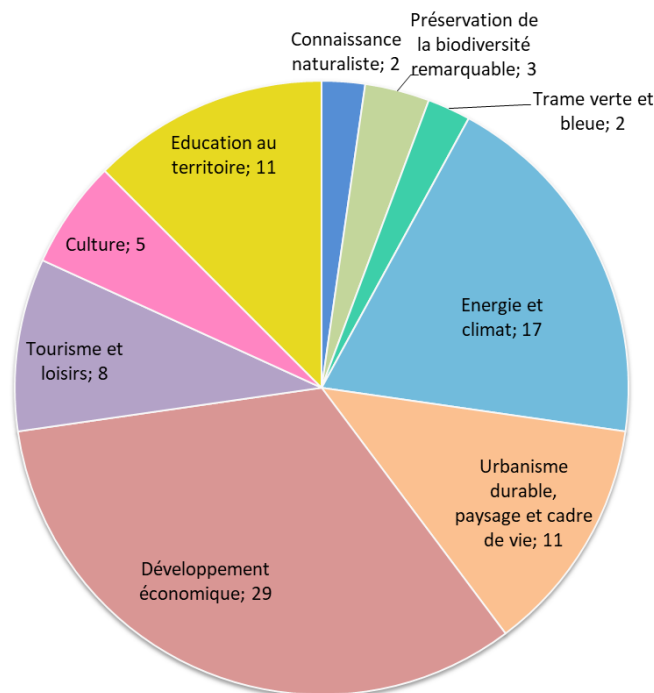


Figure 4: Nombre d'articles évalués par chaque projet prioritaire

- Il peut sembler contre-intuitif que des projets socles comme « la connaissance naturaliste », « la trame verte et bleue » et « la préservation de la biodiversité » ne représentent au total que 7 articles sur les 99 de la Charte. A contrario, le projet « Développement économique » se réfère à 29 articles de la Charte.

- Ainsi, les projets « développement économique » et « énergie et climat » apportent un regard sur le plus d'éléments de la Charte (à eux deux, ils évaluent l'avancée de la moitié des articles).

➤ Explications

- Le projet « Énergie et climat » est par nature transversal.
- Le **développement économique** constitue le **cœur du 2ème axe de la Charte**. Seul le tourisme durable fait l'objet d'un projet prioritaire à part entière, en raison de la légitimité plus forte de cette mission et de la reconnaissance « Charte européenne du tourisme durable ».
- Selon qu'ils aient évalué l'objectif stratégique principal uniquement ou également les objectifs stratégiques secondaires – ce qui est le cas du projet « Énergie – Climat » - les projets se réfèrent à plus ou moins d'articles de la Charte.

Zoom sur la Charte - des articles à la fois proches et de natures différentes

➤ Des articles aux énoncés parfois très proches

Ces similitudes sont liées à la méthode d'élaboration de la Charte. Les articles ont été écrits en lien direct avec l'objectif opérationnel mais n'ont pas été envisagés comme une liste à part entière de mesures ou d'objectifs. Si la proximité des énoncés est la résultante logique de la méthode d'élaboration de la Charte, elle rend toutefois complexe le rattachement des actions réalisées aux « bons » articles de la Charte.

Ainsi, si l'on prend l'exemple ci-dessous d'articles relatifs au patrimoine, il apparaît que ces articles pourtant proches ont été évalués par des projets prioritaires différents.

Objectif opérationnel	Article	Projet prioritaire qui évalue l'article
8.2	Art 58 : Appuyer la promotion des activités patrimoniales	Développement économique
9.2	Art 64 : Faire découvrir les richesses patrimoniales du territoire	Tourisme et loisirs durables
10.2	Art 73 : Soutenir les initiatives culturelles valorisant les patrimoines par une démarche de qualité	Création culturelle pour l'appropriation des patrimoines
	Art 74 : Proposer une offre culturelle de valorisation des patrimoines	
11.1	Art 75 : Favoriser la connaissance et l'appropriation des patrimoines	Énergie et climat

Au sein du même objectif stratégique, voire du même objectif opérationnel, les articles peuvent relever de **registres très différents**.

Si l'on prend l'exemple de l'objectif stratégique 3 (« Agir pour nos paysages culturels, remarquables ou ordinaires »), les articles vont ainsi :

- Du plus concret avec la réalisation de « plans de paysage partagés »
- Au plus large avec l'objectif de « rendre les paysages quotidiens attractifs »

Objectif stratégique 3 Agir pour nos paysages culturels, remarquables ou ordinaires	3.1 Conforter l'architecture dans son rôle fondateur d'identité paysagère du territoire	Art 18 : Permettre la progression des connaissances architecturales dans une démarche pluridisciplinaire
		Art 19 : Développer des conseils intégrant les dimensions patrimoniales et environnementales
	3.2 Donner du sens aux paysages par le développement de politiques d'aménagement spécifiques	Art 20 : Engager la réalisation de « plans de paysage partagés »
		Art 21 : Inventorier, préserver et gérer les sites emblématiques
		Art 22 : Rendre les paysages quotidiens attractifs

En conclusion, la démarche d'évaluation trouve ses fondements dans l'évaluation réalisée à mi-parcours. L'élaboration des critères d'évaluation construits avec l'apport des partenaires est un gage pour définir des objectifs partagés et l'opportunité pour les chargés de mission de préciser le sens de leur action, d'interroger le projet et la stratégie. Si les critères ont été renseignés selon différentes modalités et souvent « auto-enseignés » sans l'appui des partenaires, l'analyse montre que la méthodologie ne nuit pas à la transparence.

Le bilan évaluatif donne à voir la diversité des domaines d'intervention et des types d'actions conduites ou accompagnées par le Parc et souligne pour autant la cohérence de l'activité du Parc. Le bilan évaluatif répond bien à l'ambition de construire une évaluation transversale des projets. L'évaluation des projets ne se résume en effet pas à l'addition des actions. Le bilan évaluatif est bien une évaluation de la charte et non un bilan d'actions. Il reflète les ambitions politiques de la charte. Enfin, le bilan évaluatif met bien l'accent sur les impacts de l'action du Parc en termes de dynamiques d'acteurs.

3. Audit des résultats : étude du bilan évaluatif au regard des objectifs affichés de la Charte 2008-2020

3.1. Des résultats contrastés sur les 3 axes

Si l'on regarde de manière transversale les notes d'avancement attribuées par les différents projets prioritaires aux objectifs opérationnels (cf. annexe 1), des conclusions globales peuvent être dégagées.

▮ Globalement sur les axes

- Les résultats sont jugés plus positifs sur l'axe 1, plus sévèrement sur l'axe 2, et seulement partiellement évalués sur l'axe 3.
- Sur l'axe 2, les notes négatives témoignent moins de difficultés que d'une grande diversité d'objectifs qui ne peuvent pas être tous investis
- Sur l'axe 3, les objectifs de gouvernance (objectif stratégique 13) ne sont pas évalués directement du fait de l'intégration de la gouvernance dans tous les projets prioritaires et de l'analyse de cet objectif en partie III du bilan.

▮ Si l'on fait une lecture transversale de l'avancement des objectifs, il apparaît que les résultats renvoient plus aux types d'objectifs visés qu'au sujet traité. Pour la majorité des projets,

- Les objectifs de connaissance et de préservation sont plus positivement évalués ;
- Les objectifs de sensibilisation, de promotion, de partage etc... recueillent des résultats intermédiaires ;
- Les difficultés les plus fortes concernent le transfert, la diffusion, l'intégration... des méthodes, des référentiels dans les pratiques des acteurs et dans les politiques publiques locales.

▮ De même, les résultats renvoient souvent plus à une posture qu'à une thématique. Par exemple, le rôle de maîtrise d'ouvrage semble plus aisé à tenir.

▮ Lorsque deux projets évaluent le même objectif, les notes attribuées sont souvent proches, ce qui traduit une certaine cohérence dans l'évaluation.

▮ Enfin, deux thématiques sont particulièrement mal notées : l'eau et la forêt. Ces faibles notes traduisent un plus faible investissement dans ces problématiques, qui n'ont pas été définies comme prioritaires en 2008.

- Concernant la forêt, les évaluateurs déplorent un manque de moyens – notamment humains, d'où un faible nombre d'actions menées. Ils critiquent également la cohérence interne pour le projet forêt. Toutefois, les actions menées sont plutôt évaluées positivement : « la dernière [...] laisse augurer une suite concrète et la mise en place d'un projet de filière de valorisation » (p. 122).
- La mission « Eau » n'est pas définie et attribuée.

3.2. Evaluation de l'avancement des projets prioritaires

Avancée des projets prioritaires au regard des différents indicateurs

Par projet prioritaire, deux types d'indicateurs chiffrés (échelle de 0 à 100) sont utilisés :

- 1^{ère} colonne : une note a été donnée sur l'état d'avancement estimé de chaque objectif prioritaire concerné (cf. annexe I); Une moyenne par projet est transcrite dans le tableau suivant.
- 3^{ème} colonne : sur l'état d'avancement du projet prioritaire dans sa globalité, toutes attentes confondues.

Figure 5 : Moyennes des notes attribuées par chaque projet prioritaire selon le critère utilisé

Projet prioritaire	Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels	Objectifs quantifiés pour 2020 (note indicative)	Indicateur d'avancement global du projet prioritaire
Connaissance naturaliste	73%		100%
Préservation de la biodiversité remarquable	83%	94%	90%
Trame verte et bleue	100%	88%	90%
Urbanisme durable, paysage et cadre de vie	47%		50%
Energie et climat	49%	80%	80%
Développement économique	41%		60%
Tourisme et loisirs durables	50%	100%	70%
Education au territoire	40%	100%	60%
Culture	40%		60%
Moyenne	52%	92%	73%

7 Regard transversal sur les résultats

- Les objectifs opérationnels sont relativement bien avancés en moyenne, malgré des disparités selon les projets prioritaires (de 40% à 100%).
- Les avancées les plus fortes concernent les thématiques socles de **préservation de la biodiversité** (projets connaissance naturaliste, préservation de la biodiversité remarquable, trame verte et bleue). Pour rappel, ces trois projets prioritaires évaluent uniquement l'avancée de l'objectif stratégique 1.
- **Les objectifs quantifiés** n'ont pas forcément été mobilisés par tous les projets, mais, pour ceux qui les mobilisent, l'**avancée** est **très satisfaisante** (92% de moyenne)
- Les notes attribuées par les projets sur leur avancement global se situent pour la majeure partie entre l'avancée des objectifs de la Charte et l'avancée des objectifs quantifiés pour 2020. La moyenne des notes d'avancement global attribuées se situe également entre les deux moyennes.

7 Il convient de rappeler que ces moyennes par critère ne sont pas pondérées et ne peuvent donc pas être utilisées en tant que telles. Toutefois, elles traduisent des avancées différenciées selon que l'on se réfère aux objectifs de la Charte ou aux objectifs du projet.

7 Pour certains projets où les objectifs opérationnels ne sont pas entièrement aboutis, l'atteinte des objectifs pour 2020 vient compenser l'appréciation globale du projet. **Ces différences peuvent traduire un recentrage de l'action**, une réorientation des objectifs de chaque projet **vers des ambitions plus réalistes ou pertinentes**.

7 Cela peut également illustrer un certain **décalage entre les objectifs énoncés par la Charte, et la réalité des actions menées par les projets**, dont les logiques d'action ont inévitablement évolué depuis 2008.

Avancement des objectifs opérationnels selon leurs rangs de priorité

Pour appréhender l'adéquation des actions du Parc avec les objectifs énoncés en 2008, il convient de revenir à la hiérarchisation effectuée en 2008. Trois niveaux de priorité avaient alors été définis à l'échelle de l'objectif opérationnel et de l'article.

Pour notre analyse, nous avons regroupé les objectifs opérationnels par niveau de priorité afin de vérifier que leur avancement est corrélé au niveau de priorité attribué. Les trois tableaux suivants sont le résultat de ces regroupements.

Figure 6 : Niveau d'avancement des objectifs opérationnels de priorité de rang I

Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel de priorité 1	Avancement	Projet prioritaire évaluateur
AXE 1 - Des patrimoines pour les générations futures	1. Préserver la biodiversité	1.2 Préserver les milieux et les espèces remarquables	90%	Préservation de la biodiversité
	2. Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources	2.2 Développer une politique énergétique territoriale	70%	Energie et climat
		2.3 Veiller aux autres ressources du territoire		
	3. Agir pour nos paysages culturels, remarquables ou ordinaires	3.1 Conforter l'architecture dans son rôle fondateur d'identité paysagère du territoire	50%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
	4- Maîtriser l'évolution du territoire	4.2 Promouvoir un urbanisme durable et des constructions de qualité environnementale	70%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
		4.4 Favoriser l'intégration sociale et environnementale des équipements et infrastructures sur le territoire	50%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
			60%	Energie et climat
5 – Contribuer au développement d'une agriculture durable	5.2 Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles	40%	Développement économique	
AXE 2 - Un développement éco respectueux	7 – Engager collectivités et entreprises vers la performance environnementale	7.2 Mobiliser les collectivités	50%	Energie et climat
			70%	Développement économique
	9 - Développer un tourisme et des loisirs de nature	9.2 S'appuyer sur les patrimoines et les savoir-faire pour créer de la valeur ajoutée	50%	Tourisme et loisirs
AXE 3 - Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération	10 – Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant les patrimoines et le	10.2 Favoriser l'appropriation des patrimoines et du territoire par les habitants	60%	Culture
	11 – Contribuer à l'éducation des citoyens de demain	11.1 Eduquer des jeunes, conscients des caractéristiques de leur territoire	60%	Energie et climat
			60%	Education au territoire
	12 – S'approprier le territoire pour conforter son identité et son attractivité	12.1 Développer un sentiment d'appartenance au territoire	30%	Education au territoire
	13 – Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale	13.1 Conforter le partenariat avec les EPCI à fiscalité propre		
13.2 Clarifier les relations entre le Parc et les Pays				
Moyenne de l'avancée des objectifs opérationnels de priorité 1			58%	

- L'avancement des objectifs opérationnels de priorité de rang I est dans l'ensemble très positif, à l'exception du 5.2. « Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles » et du 12.1 « Développer un sentiment d'appartenance au territoire ». La moyenne indicative de 58% l'illustre.
- Cela traduit une efficacité des actions concourant à l'atteinte des objectifs opérationnels jugés prioritaires.
- De même, cela illustre l'efficience de ces actions ; plus de moyens ont été alloués aux objectifs opérationnels identifiés comme prioritaires, ce qui se traduit par un meilleur avancement.

Figure 7 : Niveau d'avancement des objectifs opérationnels de priorité de rang 2

Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel de priorité 2	Avancement	Projet prioritaire évaluateur
AXE 1 - Des patrimoines pour les générations futures	1. Préserver la biodiversité	1.3 Reconquérir le patrimoine naturel ordinaire	100%	Trame verte et bleue
	2. Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources	2.1 Préserver la ressource en eau	20%	Energie et climat
	3. Agir pour nos paysages culturels, remarquables ou ordinaires	3.2 Donner du sens aux paysages par le développement de politiques d'aménagement spécifiques	30%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
	5 – Contribuer au développement d'une agriculture durable	5.1 Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations	70%	Développement économique
	6 – Favoriser une gestion durable des massifs forestiers	6.1 Mobiliser les propriétaires pour la valorisation des massifs forestiers	20%	Développement économique
		6.2 Privilégier une gestion favorisant la diversité des habitats et des espèces	10%	Développement économique
AXE 2 - Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains	7 – Engager collectivités et entreprises vers la performance environnementale	7.1 Mobiliser les partenaires du développement	20%	Développement économique
		7.3 Mobiliser les entreprises	30%	Energie et climat
			50%	Développement économique
	8 – Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du Parc	8.1 Identifier les savoir-faire porteurs de développement	40%	Développement économique
	9 - Développer un tourisme et des loisirs de nature	9.4 Inscrire les acteurs touristiques dans une démarche de développement durable	70%	Tourisme et loisirs
AXE 3 - Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération	10 – Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant les patrimoines et le paysage	10.1 Développer l'échange et la collaboration entre les opérateurs culturels	20%	Culture
	11 – Contribuer à l'éducation des citoyens de demain	11.2 Enrichir et valoriser les pratiques éducatives sur le territoire	30%	Energie et climat
			30%	Education au territoire
	12 – S'approprier le territoire pour conforter son identité et son attractivité	12.2 Promouvoir le territoire pour contribuer à sa reconnaissance		
	13 – Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale	13.4 Renforcer le partenariat et la complémentarité avec la Mission Val de Loire – Patrimoine mondial		
	14- Agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international	14.2 Développer des partenariats internationaux		
Moyenne de l'avancée des objectifs opérationnels de priorité 2			39%	

- En comparaison, les objectifs opérationnels prioritaires de rang 2 sont moins avancés. A l'exception des trois objectifs 1.3 « Reconquérir le patrimoine naturel ordinaire », 5.1 « Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations » et 9.4 « Inscrire les acteurs touristiques dans une démarche de développement durable », l'avancement est jugé négativement, comme l'illustre la moyenne indicative de 39%.
- Cette avancée relativement mauvaise peut traduire un **manque de moyens attribués à ces objectifs jugés moins prioritaires**. Elle met également en évidence les conclusions transversales déjà évoquées, relevant moins de la thématique d'action qu'au **type d'objectifs**. Nombre de ces objectifs opérationnels prioritaires de rang 2 renvoient effectivement au transfert, à la diffusion des méthodes et des bonnes pratiques, et à la mobilisation des acteurs du territoire.

Figure 8 : Niveau d'avancement des objectifs opérationnels de priorité de rang 3

Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel de priorité 3	Avancement	Projet prioritaire évaluateur
AXE 1 - Des patrimoines pour les générations futures	1. Préserver la biodiversité	1.1 Connaître le territoire pour préserver la biodiversité	70%	Connaissance naturaliste
	4- Maîtriser l'évolution du territoire	4.1 Participer à l'intégration des risques dans les politiques publiques	20%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
		4.3 Partager une vision commune de l'urbanisme durable	60%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
		5 – Contribuer au développement d'une agriculture durable	5.3 Faire connaître les problématiques agricoles du territoire pour un développement équilibré et harmonieux	50%
	6 – Favoriser une gestion durable des massifs forestiers	6.3 Favoriser l'accueil en forêt publique et la sensibilisation des habitants	30%	Développement économique
	AXE 2 - Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains	8 – Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du Parc	8.2 Valoriser les activités qui garantissent la préservation des patrimoines et des ressources	80%
8.3 Participer à l'émergence d'une économie solidaire			40%	Développement économique
8.4 Enrichir et valoriser les actions de formation et insertion			10%	Développement économique
9 - Développer un tourisme et des loisirs de nature		9.1 Développer les clientèles actuelles et potentielles	10%	Tourisme et loisirs
		9.3 Gérer l'accueil des publics dans les espaces naturels	70%	Tourisme et loisirs
AXE 3 - Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération		13 – Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale	13.3 Construire de nouvelles relations avec les villes portes et leurs agglomérations	
	14- Agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international	14.1 Favoriser les échanges avec d'autres territoires à l'échelle nationale et européenne		
Moyenne de l'avancée des objectifs opérationnels de priorité 3			43%	

➤ Les objectifs opérationnels identifiés comme moins prioritaires ont été évalués de manière très hétérogène. La moyenne indicative de 43% ne révèle pas l'appréciation de ces objectifs, dont l'avancement a été évalué de 10% à 70%.

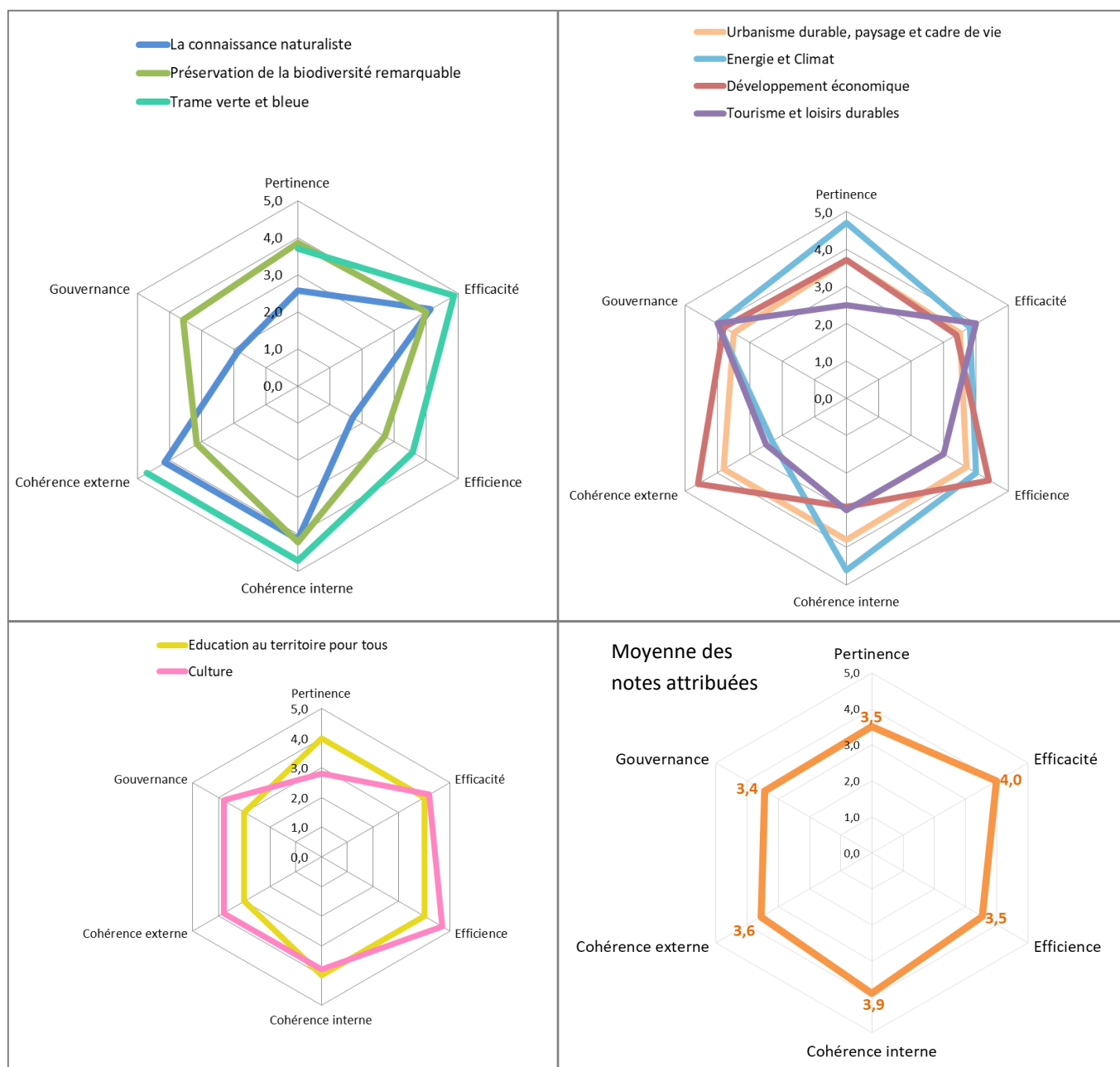
➤ On retrouve les conclusions établies de manière transversales :

- Une avancée satisfaisante des objectifs de biodiversité liés à l'objectif stratégique I « Préserver la biodiversité », avec l'objectif opérationnel I.1 « Connaître le territoire pour préserver la biodiversité » avancé à 70%. Si l'on rentre dans le détail de cette note, les objectifs de création de la base de données et de valorisation de la base de données ont été évalués comme atteints à 100%. A l'inverse, l'objectif d'animation d'un réseau a été évalué comme atteint à 20%.
- Des difficultés à mobiliser les acteurs et à diffuser les bonnes pratiques.

3.3. Perception globale des projets selon les critères d'évaluation

- Au global (tous projets confondus), des notes équivalentes/proches sur les 5 critères d'évaluation. Cependant, des différences significatives selon les thématiques et sur tous les critères (cf. annexe 2 pour le détail des notes données).
- De manière transversale,
 - Des critères renseignés souvent en interne
 - Des notes pas toujours expliquées et donc difficiles à interpréter en tant que telles

Figure 9 : Notes attribuées pour chaque projet aux critères d'évaluation



┐ **Pertinence** : la pertinence peut être atténuée

- Par la mise en place d'actions liées à des **effets d'opportunités de financement** – plus ou moins cohérentes avec la stratégie du Parc, plus ou moins pérennes dans la durée ;
- Par la présence de **nouveaux acteurs sur le champ** – lié en particulier au nouveau contexte territorial.

┐ **Efficacité**

- Le Parc a globalement rempli les objectifs de la charte sur l'ensemble des projets prioritaires.
- L'efficacité est aussi mesurée à travers l'effet de mobilisation d'acteurs et les dynamiques de territoires.

┐ **Efficienne**

- Des notations contrastées entre projets.
- Ces contrastes sont probablement plus liés à des **compréhensions différentes du critère d'efficience**. Par exemple, les projets qui notent un manque de moyens (forêt, agriculture) attribuent une mauvaise note à l'efficience alors que cela devrait plutôt être l'inverse ; ils ont réussi à faire avec peu de moyens, donc ont bien utilisé ce qui leur était donné.
- Lorsqu'elle est expliquée, cette note renvoie à la **mobilisation des agents** sur les procédures (suivi, évaluation) ou à des **résultats satisfaisants** au regard des moyens.

┐ **Gouvernance**

- Lorsqu'elle est évaluée positivement, elle renvoie à la bonne mobilisation des acteurs du territoire, à la co-initiation des actions et à la mise en place des groupes de travail liés aux actions.
- Quand la note est plus mitigée, elle renvoie à la **difficulté d'impliquer les acteurs aux instances internes du PNR** (commissions en premier lieu). En second lieu, elle renvoie à la **réforme territoriale** qui a mobilisé les élus à une échelle intercommunale plus éloignée.
- De même, les fonctionnements en réseau sont toujours à ajuster, à renouveler ...

7 Cohérence (interne et externe étant parfois confondues)

- L'action du parc peut être mise en difficulté par des **effets de réforme** territoriale ou d'évolutions législatives qui percutent le positionnement du Parc.
- Lorsqu'elle est jugée positive, c'est parce qu'elle s'inscrit bien **en complémentarité avec les actions menées** par les partenaires du territoire (associations...).
- L'articulation avec les politiques publiques reste soulignée comme une difficulté

3.4. Pour la suite – questions à enjeux posées par les évaluateurs

- 7 Quelle stratégie au regard des **évolutions territoriales** : quel positionnement vis-à-vis des EPCI et des communes ?
- 7 Quelle stratégie vis-à-vis des **thématiques d'intervention** : recentrer sur les thématiques socles ou pas ?
- 7 Quelle stratégie vis-à-vis des **positionnements et registres d'actions** : connaissance, sensibilisation, transfert ?
- 7 Il s'agira de mettre en avant les thématiques d'actions identifiées comme prioritaires par les acteurs, ainsi que les rôles (production de connaissance, sensibilisation, transfert, animation, ...) et les positionnements (maîtrise d'ouvrage, accompagnement, maîtrise d'œuvre, ...) attendus.
- 7 La seconde partie de cette étude, à l'aide des entretiens réalisés avec les acteurs du territoire, apporte des éclairages sur ces questions.

Méthode d'analyse

Les résultats selon 3 grands thèmes

Préconisations

Partie 2

Analyse des impacts de l'action du Parc

I. Méthode d'analyse

Afin d'analyser les impacts de l'action du Parc sur son territoire, une trentaine d'entretiens qualitatifs (*cf. annexe 6*) a été menée auprès de trois grandes catégories d'acteurs :

┐ Les élus du Parc

- VP du Parc, membres du bureau
- Et par ailleurs : maires, adjoints, présidents d'EPCI, conseillers départementaux, régionaux...

┐ Les administrations

- DDT (s)
- DREAL
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Conseil Régional Centre Val de Loire et Pays de la Loire

┐ Les partenaires et autres acteurs

- Membres du CSP du Parc
- Pôle métropolitain
- CAPEB
- Chambres consulaires
- Education nationale
- Associations

Dans un premier temps, l'analyse s'est construite autour de ces trois grandes catégories d'acteurs. Toutefois, il est apparu que le regard des acteurs sur l'action du Parc dépendait moins de cette catégorisation que des **relations construites et entretenues avec le Parc**.

Comme nous le développerons par la suite, les acteurs qui ont développé des habitudes de travail avec le Parc et qui savent mobiliser ses compétences ont un regard très largement positif sur son action. A l'inverse, les personnes les plus éloignées du Parc et de son fonctionnement peuvent avoir un regard plus mitigé.

Ainsi, les résultats de ces entretiens ont été analysés au regard de trois grands thèmes :

- Les effets territoriaux et partenariaux de l'action du Parc
- La vision de l'action du Parc au service de la mise en œuvre de la Charte
- Les enjeux quant au renouvellement de la Charte

Ont été mis en avant des grands points de convergence mais également des sujets faisant débat et des points de vue plus isolés mais soulevant des questionnements à enjeux pour le Parc.

2. Les résultats selon trois grands thèmes

2.1. Les effets territoriaux et partenariaux de l'action du Parc

Regard sur l'action du Parc au service de l'équité territoriale

- Pour tous les acteurs interrogés, la question de l'équité territoriale a été difficile à apprécier. Toutefois, tous partagent l'impression d'une action équilibrée sur l'ensemble du territoire :
- **Aucune différence de traitement** n'a été remarquée ; au contraire, les acteurs ont mis en avant **une réelle attention à l'équité territoriale** de la part du Parc. Comme le dit l'un d'entre eux, « *Si on sollicite, le Parc on a une réponse* ». Autrement dit, la variable d'ajustement est plutôt l'habitude ou la capacité à faire appel au Parc : « *On peut plutôt parler de territoires privilégiés qui sont ceux qui sollicitent le Parc* ».
- Ainsi, certains mettent en avant **une action plus concentrée autour de Saumur, pour des raisons géographiques**. Les territoires plus proches du siège du Parc et de Montsoreau vont être plus enclins à solliciter le Parc.
- Enfin, **le Parc peut prioriser son action sur certains territoires où les enjeux sont plus forts**. Cette priorisation a été reconnue comme pertinente par les acteurs qui l'évoquent : le Parc apporte un soutien aux territoires les plus en besoin, les plus fragiles, ou cartographiés comme secteurs à multiples enjeux dans le plan de Parc.
- Les **différents modes d'engagement des actions** permettent ainsi au Parc de travailler avec une large variété d'acteurs. Ainsi, les partenariats et les actions peuvent s'établir au travers :
 - D'actions initiées par les communes qui sollicitent le Parc.
 - Toutes les communes ne sont pas proactives, notamment du fait d'un manque de connaissance de la vocation du Parc et de l'intérêt à le solliciter : « *Il faut savoir mobiliser le Parc sur ses champs de missions pour se faire accompagner* »
 - D'actions initiées par le Parc dans le cadre d'appels à projets, qui sollicite alors les communes qui souhaiteraient en bénéficier
 - « *Le Parc prend les choses en mains faute d'élus qui iraient le chercher et va chercher les collectivités locales sur des accompagnements d'appels à projets. Ils sont détonateurs pour des projets* ».

- **De relations à double sens**, liées aux proximités nouées avec le Parc. Ces dernières permettent de construire des habitudes de travail.
 - « Cela fonctionne par affinités. Les communes travaillent avec le Parc selon la connaissance, la proximité, les affinités, les contacts qu'elles ont noués avec lui. C'est donc très variable. Le Parc sait nouer des relations informelles qui permettent de nouer des contacts ».

Des actions saluées et un rôle du Parc remarqué

- Les acteurs interrogés ont cité une grande diversité d'actions qui n'auraient pu être conduites sans l'action du Parc. Ces dernières sont plutôt centrées sur l'axe I de la Charte « Des patrimoines pour les générations futures ».
- Parmi celles-ci, on retrouve :
 - Les contrats nature ;
 - La mise en valeur des réserves naturelles ;
 - Des actions sur l'habitat : les économies d'énergie, les matériaux écologiques ;
 - La labellisation (création de la marque Parc naturel régional pour les entreprises) ;
 - L'accompagnement au développement des énergies renouvelables : exemple définition de zonages éoliens « Ils ont compris nos volontés et on a été guidé par le parc » ;
 - L'accompagnement à l'élaboration de documents stratégiques : PCAET, TEPCV... Le Parc est ici un partenaire privilégié ;
 - La politique de préservation des arbres remarquables : effet levier de l'action du Parc. « Sans l'apport du Parc, on n'aurait pas pu mettre en œuvre. Le Parc est désintéressé, non partisan. Le Parc a aussi cette transparence. On n'est pas en capacité de remettre en cause sa légitimité ».
- De même, une grande variété d'actions a été saluée par les acteurs. Ces dernières concernent les trois axes de la Charte du Parc, et **ouvrent le champ de l'animation territoriale**.
- Ainsi, l'action du Parc a été particulièrement remarquée sur :
 - Natura 2000 ;
 - La protection des espaces et des espèces, la gestion des milieux naturels ;
 - Les concours écotrophées : une valorisation de l'engagement sur la transition climatique ;
 - La sensibilisation des scolaires à l'environnement et au développement durable ;
 - La rénovation énergétique des bâtiments en faveur de la transition énergétique, matériaux biosourcés. « Ils sont en avance, avec le travail sur les Eco matériaux. » ;

- L'action « Isole toit mais pas tout seul » : une réussite liée à la connaissance fine du territoire ;
- Le travail sur les entreprises artisanales, « Le Parc a été innovant sur ce sujet, il l'a développé très tôt » ;
- Le travail de fédération et d'animation, notamment sur le thème de la restauration collective « Le Parc a rempli son rôle d'animation en créant un noyau autour d'un réseau de gestionnaires de cantines et de producteurs. Même si ce temps de fédération est un peu long, il est essentiel pour créer du lien sur le territoire » ;
- Le travail sur la publicité mené en partenariat avec la DDT.

Une plus-value du Parc sur les effets sur le territoire reconnue par beaucoup

➤ Enfin, les acteurs ont mis en avant une plus-value du Parc sur les effets des actions sur le territoire. Cette plus-value est observée à différents niveaux :

- La **connaissance fine** du territoire permet de décupler la portée des actions mises en œuvre par le Parc et ses partenaires ;
- De même, le **savoir-faire** du Parc sur les actions mises en œuvre est reconnu. Il permet de mener des actions avec de véritables effets sur le territoire ;
- Des **avis autorisés** sur les documents réglementaires au prisme des enjeux environnementaux : « *leur avis compte, il est pertinent, ce sont des professionnels* ». Le regard Parc permet l'articulation entre conservation patrimoniale et développement territorial ;
- Une **expertise** essentielle pour les petites communes moins dotées en ingénierie ;
- Des capacités **d'expérimentation et d'innovation** qui prennent en compte les spécificités du territoire et qui produisent des effets sur le territoire « *Le Parc est un partenaire intéressant qui permet d'initier des choses novatrices* » ;
- Un rôle de **fédérateur d'acteurs** et de **mise en cohérence des actions** sur le territoire qui démultiplie leur portée : « Si le Parc n'avait pas mené cette action, personne ne l'aurait fait et n'aurait été capable de le faire ; le Parc a une véritable proximité avec l'ensemble de son territoire ».

➤ Ainsi, la majorité des partenaires exprime une grande satisfaction vis-à-vis des actions menées avec le Parc. Ces dernières sont jugées innovantes, pertinentes et réussies.

Des effets partenariaux reconnus : de nombreux partenariats permis par le Parc

De façon unanime, les acteurs mettent en avant la capacité du Parc à construire et entretenir des partenariats qui permettent le développement d'actions aux effets territoriaux larges. Ces partenariats sont de différents ordres :

- 7 Des partenariats noués aux deux échelles communale et intercommunale avec des effets complémentaires
 - A l'échelle intercommunale, le partenariat apporte un effet **levier** aux actions conduites
 - A l'échelle communale : les projets conduits avec le Parc ont un effet **démonstrateur**
- 7 Un partenariat noué autour de la contractualisation : un partenariat de proximité avec le Parc comme bras armé de la collectivité :
 - « On regarde quel va être l'apport du Parc, sa valeur ajoutée » -Exemple d'une convention de gestion de réserve naturelle régionale de Taligny .
- 7 Ces partenariats permettent la création et la consolidation de **relations de confiance** entre les acteurs
 - « On est dans une relation de **confiance**, partenariale, qui accompagne les territoires et sans être dans une approche contrainte contrairement par ex. à l'Etat. »
 - « Les acteurs apprennent à se connaître et réfléchissent aux projets ensemble »

2.2. Vision sur l'action du Parc au service de la mise en œuvre de la Charte

- 7 La plupart des personnes interrogées n'ont pas de connaissance précise de la Charte en elle-même (et donc du degré de mise en œuvre de celle-ci par l'institution PNR). Toutefois, ils partagent l'impression d'une action qui remplit ses objectifs:
 - « Oui, le Parc a certainement mis en œuvre la charte. Mais la charte est un **gros machin**. Tout le monde ne la lit pas sauf si on participe à son élaboration. Je ne me rappelle plus des objectifs initiaux ».
- 7 Cette satisfaction porte à la fois sur la **pertinence et la cohérence de l'action du Parc** (« Le PNR est toujours dans son champ de compétences, et intervient toujours à bon escient. »), et sur le **caractère innovant et dynamique du Parc** (« C'est un Parc qui fonctionne bien. Ils font remonter pas mal de projets. C'est dynamique, ça bouge. Il est plus récent que les autres. Les anciens parcs ont peut-être parfois besoin d'un second souffle ».)
- 7 La difficile implication des élus aux instances du Parc a été mise en avant. Si elle n'est pas spécifique au PNR Loire Anjou Touraine, différents éléments explicatifs sont toutefois avancés :
 - La faible disponibilité des acteurs ;

- Des relais d'informations pas optimaux : un manque de connaissance de l'action du Parc ou d'intérêt pour ce dernier de la part des personnes envoyées en réunions ;
 - Pour certains territoires, l'éloignement géographique.
- De plus, pour certains, le fonctionnement du Parc est à améliorer :
- Les actions menées sont pertinentes et de qualité, mais leur diffusion reste trop faible. Un travail d'information, de communication est nécessaire afin que les actions menées par et avec le Parc soient plus connues et mieux appropriées
 - **Un problème de communication avec les partenaires** : les documents transmis sont trop denses, trop techniques, difficiles à s'approprier. Cela ne facilite pas l'implication des partenaires dans l'action du Parc
 - Pour certains, l'action du Parc est jugée comme trop conditionnée par des orientations idéologiques. Elle reflèterait plus le point de vue des techniciens que des élus.
 - « Certaines postures plus idéologiques, ce sont des techniciens qui portent ces valeurs, ils ne reflètent pas forcément la vision des élus du Parc. ».
 - Par exemple, le positionnement en défaveur **des peupleraies** au titre des paysages est vu comme plus idéologique que relevant d'une logique d'arbitrage global (prise en compte de la ressource économique pour le territoire).
- Ainsi, certaines communes sont encore réticentes vis-à-vis du Parc. Cette réticence s'explique par une crainte d'ingérence sur les décisions communales pour certaines, et par la critique d'un certain dogmatisme du Parc pour d'autres. Toutefois, il est important de noter qu'il y a eu de l'amélioration en ce sens. Pour continuer dans cette direction, l'enjeu est **d'expliquer régulièrement les compétences du Parc et son intérêt**, élément récurrent dans les discours d'interlocuteurs.
- Enfin, la majorité des personnes interrogées n'a pas de point de vue sur l'évaluation. Si certains ont pu être associés à la démarche, il n'y a pas eu de prise de connaissance du bilan évaluatif:
- Pour les personnes ayant participé à la démarche, cette dernière est appréciée. Ce travail est jugé important car générateur des avancées.
 - « C'est toujours motivant. On voit d'où on est parti et arrivé. C'est le moment de réinterroger nos politiques ».
 - **Pour une personne interrogée ayant pris connaissance du bilan évaluatif**, le travail est apprécié et jugé de qualité : « c'est un exercice intéressant, qui rend bien compte de toutes ses actions. Un effort pour entrer dans le détail. Une objectivation honnête ».
 - Souvent, le document n'a pas été consulté car trop volumineux
 - A noter, une personne a émis des remarques sur la pertinence du calendrier de l'évaluation de la Charte : « la méthode – conduire en même temps l'évaluation et le renouvellement de la Charte – m'a semblée bizarre d'un point de vue

méthodologique donc j'ai préféré ne pas rentrer dans le débat de l'évaluation et me concentrer sur les enjeux du renouvellement ».

- ▮ La possibilité de s'impliquer dans l'élaboration de la future charte est globalement jugée comme positive. Un point de vue positif est notamment exprimé sur l'approche prospective mise en place... Néanmoins, la capacité à participer à ces temps de réflexion reste plutôt faible, car le processus est considéré comme chronophage.

2.3. Enjeux quant au renouvellement de la Charte

Risques et incertitudes territoriales et partenariales

- ▮ De l'avis des acteurs interrogés, de nouveaux enjeux de territoire émergent ou s'accroissent, sur lesquels le Parc doit investir :
 - **La transition énergétique et le changement climatique** avec ses incidences sur l'économie du territoire (production agricole, vinicole, tourisme...) et sur la biodiversité. L'attente exprimée à l'égard du parc est qu'il puisse accompagner les collectivités à prendre la mesure de ces transitions pour les traduire dans leurs politiques publiques
 - **La métropolisation** et les phénomènes de migrations définitives qu'elle génère (en particulier pour les communes rurales au Sud du Parc)
 - **La « désertification du territoire »**, - conséquence notamment de la métropolisation - met en jeu à la fois la question des centres bourgs mais aussi celle de l'évolution de l'agriculture. *« Les exploitations agricoles ont périclité et n'ont pas été remplacées. Il faut maintenir un tissu de petites activités. L'élevage façonnait les paysages et favorisait la biodiversité. »* Comment dès lors penser le devenir des pâturages et le risque de friches ?
- ▮ Face à ces enjeux d'évolution territoriale, le Parc doit promouvoir un développement du territoire respectueux de l'environnement, anticiper pour penser les formes possibles de résilience du territoire. *« Il faut vivre sur le territoire, ne pas en faire un musée à ciel ouvert. On a perdu des habitants, la population vieillit. On ne peut pas être un réservoir pour les métropoles. L'aménagement du territoire doit être complet. » « Le Parc doit aider à penser ces mutations ».*
- ▮ Le renforcement des EPCI présente **deux conséquences** possibles :
 - L'opportunité d'une structuration plus aboutie, de moyens humains dédiés ; **l'occasion de développer des relations plus approfondies** et de simplifier les relations de travail.

- Le **risque d'une superposition de compétences** entre celles internes aux EPCI et celles du Parc, qui affecterait l'utilité du Parc.
- Face au **renforcement des EPCI**, plusieurs postures sont préconisées pour le Parc :
- Pour la plupart des acteurs, un **approfondissement des relations grâce à la structuration des EPCI** qui auront les moyens d'engager de **projets de plus grande envergure** et auront besoin du Parc. Le Parc a ici sa carte à jouer. *« Les EPCI récupèrent des missions sans moyens complémentaires. Ils vont donc avoir encore plus besoin du Parc ».*
 - **Dans tous les cas, pour remobiliser les élus et « retisser les liens »**, l'attente exprimée est que les représentants au PNR soient de vrais relais sur le territoire. *« Aujourd'hui, on va au PNR par défaut, et peu d'élus font des retours. Ils ne retransmettent pas l'information. Les comptes rendus ne sont pas toujours lus »*
 - Enfin, l'intégration des **communes hors Parc dans les EPCI recomposés** est posée pour simplifier les relations et favoriser l'équité territoriale : *« Pour l'EPCI, cela serait plus commode d'avoir une seule entité interlocutrice du PNR. En outre, cela mettrait tous les habitants de l'EPCI au même niveau de service dans un souci d'équité territoriale. »*
- **Continuer à travailler avec tous sur des types d'interventions différentes** : gros projets pour les EPCI, ingénierie et réalisations concrètes pour les petites communes. Pour certains acteurs, moins nombreux, c'est même l'intervention auprès des petites communes qui doit être renforcée. Celles-ci manquent de moyens et d'expertise et c'est à leur égard que la plus-value du Parc est la plus forte.

Les positionnements globalement attendus... et non-souhaités

Les acteurs expriment à l'égard du Parc des attentes en termes de positionnement d'une très forte diversité. Certains de ces positionnements sont déjà bien pris en charge par le Parc, pour d'autres, des renforcements sont attendus.

- Des positionnements pris en charge ou attendus
- **L'animation du territoire** : un rôle tenu jusqu'à présent de manière satisfaisante et à poursuivre.
 - **L'impulsion** : « C'est important que le Parc impulse et c'est ce qu'il fait, plus que les autres Parcs de la Région. Il faut que cela continue ».
 - **L'expérimentation, l'innovation avec un Parc fédérateur, acteur de lien** « Le Parc a toujours été précurseur » ; « C'est difficile pour le Parc d'avoir un rôle sur le développement éco. Les chambres consulaires sont mieux placées. Mais quand on raisonne d'un point de vue territorial, le PNR est dans une position singulière, celui d'être un lieu de dialogue entre les élus, les acteurs éco, associatifs ; Il a une position de fédérateur. Il peut jouer un rôle en permettant aux acteurs de travailler ensemble ».

- **L'expertise scientifique** appréciée et qui doit être poursuivie notamment auprès des grands projets des EPCI.
 - **La veille et la surveillance** à renforcer, « certains projets passent encore entre les mailles du filet car les communes ne font pas toujours remonter au PNR »
 - **La réflexion prospective en lien avec la recherche**, avec des ambitions plus marquées : « Ici l'action de la recherche est peu soutenue, même si le Parc est dans des programmes de recherche. La prise de risque sur des projets scientifiques et pédagogiques n'est pas assez courageuse. Il y a peu de volonté politique. **C'est une des missions du Parc laissée de côté.** Il n'y a pas assez de retours pour la communauté des enseignants/chercheurs ». Ce qui pourrait impliquer la fédération des CSP des Parcs régionaux, l'accueil de doctorants, des publications communes....
 - **La médiation environnementale** en particulier sur des sites à enjeux de conflits d'usages. « Ce qui suppose que le Parc soit vu comme un acteur « neutre » qui ne porte pas une vision idéologique de pur environnementaliste ».
 - La neutralité du Parc autorise cette médiation. « S'il sensibilise sur la question des Zéro Phyto, on sait que ce n'est pas un vendeur de produit. Il n'a pas d'intérêt, cela lui confère une sorte d'autonomie et d'indépendance qui permet de s'engager en confiance ».
 - **Le conseil, l'accompagnement** : faire avec et non faire à la place, avec un regard ciblé sur les enjeux environnement et préservation des patrimoines. « *Ce qu'il faut vraiment, c'est que les gens comprennent les missions du Parc qui est l'accompagnement de certains projets et pas de tous.* » « *Il faut qu'il soit dans l'accompagnement sur nos besoins pour qu'on ne puisse pas le contester.* ».
 - Le conseil est d'autant plus attendu que les **contraintes réglementaires sont fortes**. En particulier dans le champ de l'urbanisme réglementaire, le Parc doit apporter son expertise, avec un regard ciblé sur les enjeux environnement et préservation des patrimoines (bâti, naturel...).
- Dans tous les cas, l'importance d'une posture lisible et compréhensible, la nécessité pour le Parc de bien faire comprendre la plus-value qu'il apporte, et de répondre aux attentes opérationnelles des partenaires
- Un positionnement qui peut être adapté selon les thèmes et selon les jeux d'acteurs en présence.
 - Une clarification nécessaire de la doctrine du Parc entre paysages et environnement. « L'exemple des peupleraies illustre cela ; L'approche environnementale est plus forte car c'est un service important qui a eu des moyens financiers. La politique nationale et européenne lui en donne les moyens »
- Au contraire,
- **Le Parc ne doit pas être prescripteur**. Ainsi, par exemple concernant l'urbanisme : « *Le Parc peut donner des conseils, mais les collectivités ne veulent pas vivre sous*

cloche ». Les acteurs rappellent la nécessité de trouver l'équilibre entre protection de l'environnement et liberté de développement pour les élus. « *Le Parc est perçu comme prescripteur par ceux qui ne le connaissent pas et ne savent pas travailler avec lui* ». Cela suppose que les **communes sollicitent le Parc en amont**, et donc que les communes comprennent mieux le fonctionnement du Parc.

- Le Parc ne doit pas faire valoir une position doctrinaire, dogmatique.
- « Le Parc est vu à travers un positionnement idéologique : la préservation. C'est un peu moins vrai qu'avant. Le Parc a su être plus diplomate et le regard des élus a changé aussi ».
- « Le PNR n'est pas un territoire homogène. Les cultures, les façons d'intervenir... sont différentes sur les 2 départements 37 et 49. **Il faut une approche plus fine et plus précise qu'une doctrine générale** ».
- « Les collectivités locales attendent du pragmatisme et de l'action opérationnelle. Il y a un risque de perte de crédibilité si on bascule dans le dogme. Le Parc n'y est pas tombé mais la limite est ténue ».

7 Des points de vue plus contrastés, ou isolés, sur certains positionnements

- Des mises en garde concernant une **trop grande technicité** des apports du Parc en matière d'urbanisme notamment « Je comprends qu'ils aient une expertise mais parfois c'est difficile à suivre » ; « Les explications sont le fait de techniciens, et sur des sujets compliqués, ce n'est pas très pédagogique ».
- Si, pour la majorité, le Parc doit ne pas être contraignant, d'autres regrettent que le Parc n'ait pas de pouvoir de contrainte :
 - « Il doit apporter de l'expertise pour accompagner mais n'est pas là pour contraindre. ».
 - « Le Parc fait des rappels à la réglementation mais ne peut pas aller plus loin ; le travail mené peut ne pas avoir d'aboutissements concrets car il ne dispose pas de pouvoir contraignant sur les questions d'aménagement urbain, de préservation des paysages, et de biodiversité. Il faudrait que le Parc ait une mission de police et puisse être contraignant ».
- Des avis contrastés concernant la pertinence du Parc comme **financeur de projets**, mais globalement **pas d'attente prioritaire sur ce sujet**.
- **La maîtrise d'ouvrage** d'actions et de projets clef en main au sein d'une commune est une attente exprimée plus minoritaire.

Les thèmes prioritaires

- 7 Pour beaucoup, la **priorisation et le recentrage sur les fondamentaux est nécessaire**, ce qui suppose un délaissement des thèmes sur lesquels d'autres compétences existent.
- **Resserrer l'action sur un nombre limité de thèmes pour être plus crédible et plus lisible** : « La transversalité, c'est bien, mais ne permet la profondeur d'analyse. Le

Parc doit contribuer à alimenter une expertise et donc, à approfondir sur ses propres champs. ».

- Des recommandations pour une future Charte resserrée sur quelques objectifs clairs, et une réflexion sur les profils des chargés de mission.

¶ Un resserrement sur les fondamentaux tout en captant les nouvelles problématiques et les enjeux d'évolution sociétale. « Il faut rester sur son cœur historique sans être archaïque. Ce n'est pas se renier d'aller vers les enjeux » « On a besoin de conseil et d'expertise pour les sujets d'aujourd'hui, mais de prospective et d'identification des nouvelles problématiques pour demain ». Le Parc peut-il repérer les signaux faibles pour identifier les objets à enjeux ? Le Parc doit être réactif sur des problématiques qui arrivent sans qu'on les ait anticipées. Pour cela, il lui faut conforter un rôle de veille, une vision **prospective** pour réfléchir aux contours de nouveaux modèles de développement intégrant les mobilités, l'habitat, les énergies renouvelables, les circuits courts... ;

- « Le PNR doit pouvoir travailler sur la diversification économique dans toutes ses composantes : tourisme, élevage, biodiversité. Il faut développer des systèmes qui permettent aux éleveurs de maintenir leur activité. Les chambres d'agriculture n'ont pas la même connaissance des élus que le Parc. »
- « Les actions ne doivent pas être réduites à des considérations paysagères et environnementales »

¶ Dans ce contexte, la prise en compte de l'eau comme thème prioritaire est évoquée. L'eau est en effet une **question transversale** (caractérisation de la ressources, répartition géographique, usages), **et qui renvoie aux risques territoriaux** (fermeture de la centrale de Chinon, changement climatique et cycle de l'eau, enjeux agricoles et économiques, drainage et irrigation...) **ou aux singularités territoriales** (confluence majeure Loire et Vienne, Natura 2000)

3. Préconisations

A l'issue, et sur la base, de la conduite de cet audit du bilan évaluatif, nous pouvons formuler des préconisations. Ces dernières relèvent de plusieurs registres complémentaires, reflet de la diversité des apports de l'audit :

- Des préconisations sur l'élaboration de la nouvelle Charte, et le positionnement politique et stratégique qu'elle implique d'affirmer pour le PNR.
- Des préconisations sur l'activité de la structure PNR « au quotidien », pour optimiser ses effets positifs territoriaux et partenariaux.
- Des préconisations sur les améliorations à apporter au dispositif d'évaluation en continu de l'action du PNR.

3.1. A l'occasion de l'élaboration de la nouvelle Charte, arbitrer sur un positionnement politique et stratégique clair du PNR

Au stade de la finalisation de cet audit, des réflexions sont déjà engagées, mais non finalisées, afin de préparer l'élaboration de la nouvelle Charte ; les partenaires ont notamment déjà été mobilisés dans le cadre d'ateliers thématiques. Il n'appartient donc pas à notre travail de définir quels doivent être les contenus et la structuration d'ensemble de la future Charte.

- Pour autant, un des acquis de l'audit conduit, en particulier dans la phase d'écoute des acteurs, est de mettre en évidence la grande diversité des attentes exprimées quant à l'évolution du positionnement du PNR à travers sa future Charte ; cette diversité d'attentes vaut aussi bien sur les thématiques et champs à aborder que pour les modalités d'actions de la structure PNR. Si ces attentes sont très contrastées, la plupart des acteurs se rejoignent pour affirmer que le PNR ne pourra pas y répondre dans leur globalité, au risque d'aboutir à un « émiettement » du positionnement.
- Au contraire, c'est bien une attente de **lisibilité accrue** (notamment pour les acteurs connaissant peu le PNR et ses actions) qui est exprimée : quels sont les « fondamentaux » de l'action du PNR, quels sont les sujets dont le Parc s'occupe... et dont il ne s'occupe pas ou plus, du fait notamment de la montée en compétence d'autres acteurs locaux comme les EPCI ?
- Dans le même ordre d'idée, plusieurs acteurs mettent en avant l'idée que la nouvelle Charte doit avant tout être l'occasion de **dégager un « projet de territoire » mobilisateur**, couplé avec une « **ré-affirmation** » **politique** de ce projet. En d'autres termes : il s'agirait de dégager une ligne stratégique claire, avant tout portée par les élus, guidant les projets et les actions à mettre en œuvre par l'équipe technique du Parc.

A titre d'illustration du type d'arbitrage à poser à l'occasion de la nouvelle Charte pour affirmer ce positionnement, 3 figures possibles se dégagent des entretiens conduits lors de l'audit :

Première figure: « un PNR recentré sur ses fondamentaux »

- Avec un accent sur la thématique « nature » (biodiversité, gestion des eaux...), rôle de conseil auprès des élus et sensibilisation des habitants.
- Dans un rôle de veille sur les risques et incertitudes pesant sur le territoire (changements climatiques), de prospective sur les solutions à trouver.

Deuxième figure: « un PNR au service des territoires locaux »

- Des interventions / champs d'expertise cadrées avant tout dans une logique de complémentarité aux compétences effectives des EPCI, actuelles et futures.
- Un accent sur les réponses opérationnelles, « à la carte », aux besoins exprimés par les élus communaux.

Troisième figure: « un PNR porteur du rayonnement du territoire Loire »

- Un accent sur la promotion des spécificités du territoire auprès de l'extérieur (attractivité touristique, résidentielle, développement économique), la valorisation de « l'axe Loire ».
- Un accent sur les partenariats avec les autres PNR, défricheurs / prototypes de solutions innovantes à démultiplier sur d'autres territoires régionaux « non PNR ».

Ces trois figures possibles peuvent évidemment se combiner, intégrer d'autres éléments dans le choix à conduire... Soulignons aussi que la troisième figure (« le PNR porteur du rayonnement du territoire Loire »), tel qu'il est présenté ici, reflète le point de vue d'acteurs moins nombreux que les deux autres figures.

3.2. Consolider les acquis dans l'activité « au quotidien » de la structure PNR

Plusieurs dimensions sont reconnues par les acteurs rencontrés comme des atouts forts de la structure PNR, contribuant à l'efficacité de son action en continu sur le territoire et auprès des acteurs locaux, regard que notre audit d'ensemble conforte.

Quatre acquis majeurs sont ainsi à conforter, ou à généraliser à l'ensemble de l'équipe du PNR :

- **Tout d'abord, s'appuyer sur une forte connaissance du territoire local, couplée à des expertises techniques** sur les enjeux territoriaux et les solutions mobilisables. Cette assise dans les réalités territoriales et la connaissance des partenariats locaux constitue une force par rapport, par exemple, à des bureaux d'études nationaux ou régionaux n'intervenant que ponctuellement sur le territoire « Loire Anjou Touraine ». Comme dans le cas de l'expérimentation « bimby » (cf. étude de cas), le rôle d'ensemblier du PNR permet de capitaliser localement les compétences

développées, avec un accent sur la formation d'acteurs restant ancrés dans le territoire.

- **Renforcer les contacts réguliers avec les acteurs du territoire**, dans un rôle très apprécié d'animation et de mobilisation du jeu d'acteurs sur des thématiques précises, de mise en relation entre des acteurs de milieux différents qui sinon ne rentreraient pas en contact. Ce rôle d'interface qu'a joué le PNR a notamment été souligné dans les « études de cas » conduites dans le cadre de l'audit.
- **Garantir l'équilibre territorial dans les actions conduites**, en continuant à veiller à ce que le PNR intervienne sur l'ensemble des territoires qui le composent, et notamment avec un accent sur la duplication d'actions réussies sur un territoire dans le reste du PNR.
- Enfin, **développer la capacité à faire émerger, et vivre dans la durée**, des actions et projets qui n'auraient pas existé, ou pas connu le même déploiement sans la structure « Parc ». Les 3 « études de cas » ont aussi mis en évidence cette spécificité positive de l'intervention du PNR, en inscrivant la conduite d'actions dans le temps long par rapport aux actions communales ou intercommunales, ou en mobilisant des tours de tables d'opérateurs et/ou de financeurs innovants.

3.3. Améliorer le dispositif d'évaluation en continu de l'action du PNR pour la nouvelle Charte

Rendre l'évaluation plus impliquante pour les différentes parties prenantes du PNR, faire en sorte qu'elle apparaisse moins comme un exercice imposé correspondant à un temps occasionnel mais lourd en mobilisation en interne... autant d'enjeux que l'audit a pointé sur le bilan évaluatif conduit récemment. Plusieurs préconisations pourraient contribuer à changer le regard porté sur le dispositif d'évaluation, à intégrer à l'occasion de la préparation de la nouvelle Charte ; ces préconisations vont toutes dans le sens de faire de l'évaluation un processus plus régulier, « en continu », s'appuyant sur les actions concrètes conduites par le PNR.

Evaluer avec les élus, les partenaires, les institutions : renouveler les modalités de mobilisation

La conduite du bilan évaluatif de la Charte a montré la grande difficulté à mobiliser ces acteurs pour porter un regard rétrospectif, pour différentes raisons : disponibilité, manque d'antériorité sur le territoire pour certains acteurs, ... Plusieurs préconisations pourraient contribuer à faciliter leur participation :

- Diffuser comme base de l'expression du point de vue évaluatif des supports plus communicants et synthétiques, en complément du bilan évaluatif complet.

- Plutôt que de mobiliser les acteurs dans le cadre de grandes réunions ou d'envoi de mails ou courriers, leur proposer de donner un point de vue par le biais entretiens individuels, comme expérimenté dans cet audit. La formule de tenir une réunion restreinte « d'études de cas », avec quelques partenaires les plus impliqués sur un projet ou une action, semble également fournir des résultats intéressants.
- Coupler l'expression du point de vue évaluatif avec un autre moment de sollicitation des partenaires (par exemple: à l'occasion de groupes de travail sur un projet, en profiter pour revenir sur une autre action achevée récemment).

Combinées, ces différentes modalités permettraient de recueillir une matière qualitative régulièrement.

Habitants et usagers du territoire : trouver une place parmi les parties prenantes de l'évaluation

Sans céder à la démagogie, il est possible d'intégrer des dispositifs relativement légers d'intégration du point de vue des usagers du territoire, au sens large les habitants, les touristes...

Autant en effet l'exercice de demander un point de vue citoyen sur la mise en œuvre de la Charte dans son ensemble peut sembler complexe, autant nous préconisons de développer le dispositif suivant : conduire de manière plus régulière auprès des bénéficiaires des actions portées par le PNR des enquêtes en fin d'action (degré de satisfaction sur l'action conduite, degré d'adhésion aux objectifs du PNR à travers cette action, impact sur les représentations et comportements individuels...).

4. Etudes de cas

Enseignements de retours d'acteurs sur 3 actions mises en œuvre par le PNR ces dernières années

4.1. L'objectif de ces « études de cas »

Les entretiens « acteurs » réalisés permettent de recueillir et consolider une diversité de points de vue sur le positionnement global de l'institution PNR et les interventions conduites au service de la mise en œuvre de la Charte.

L'idée de ces « études de cas » est de fournir un regard complémentaire aux entretiens : lors d'une réunion ciblée sur une action précise à laquelle le PNR a contribué ces dernières années, construire un point de vue croisé d'acteurs : quel regard évaluatif sur la mise en œuvre de cette action ? Et quels enseignements en retenir pour la suite ? Cette approche rejoint un constat confirmé par les entretiens conduits : souvent, plus que sur la Charte et l'institution PNR considérées dans leur ensemble, ce sont sur des actions concrètes engagées que les partenaires peuvent se positionner et apporter un regard sur la plus-value de l'intervention du PNR.

La présentation synthétique de chacune des actions est intégrée en annexe.

4.2. Action : spectacle sur la thématique de l'alimentation : « les yeux plus grands que le monde »

Point de vue collectif sur le déroulement de l'action et la plus-value du PNR

La réunion fait ressortir un point de vue extrêmement positif aussi bien sur le déroulement de l'action que sur les effets produits ou la plus-value apportée par l'intervention du PNR :

- ▮ Les objectifs de la démarche (élaborer un spectacle avec des temps de résidence de la compagnie Spectabilis dans des structures d'enseignement ; mixer les publics visés, aussi bien dans les temps d'association à l'élaboration lors des résidences qu'à travers les spectacles ; sensibiliser ces différents publics aux enjeux de la qualité alimentaire, le changement des habitudes alimentaires, l'importance des filières locales...) ont été globalement atteints.

- 7 Le PNR a joué un rôle central de mise en relation entre les différents acteurs (compagnie de spectacle, élus, lycée agricole...), issus de milieux très différents et peu habitués à se parler, monter des projets communs ; l'appui du PNR a conféré une légitimité à la démarche portée par Spectabilis, qui sans cette « clef d'entrée » aurait éprouvé des difficultés à monter le projet. L'implication du PNR a aussi permis de solliciter des financements externes (ADEME) nécessaires au montage du projet.
- 7 Autre plus-value du PNR : il s'inscrit dans du long terme, et à ce titre laisse le temps aux projets d'émerger, se structurer... Un projet de spectacle comme celui-ci nécessite une maturation relativement longue ; il faut aussi accepter d'intégrer des temps de résidence pour les artistes autant dédiés à la création qu'à la médiation auprès des publics, et « faire confiance » aux artistes, accepter de ne pas intervenir dans le contenu du spectacle et le choix des messages... autant de dimensions que d'autres commanditaires que le PNR ont souvent plus de mal à accepter.
- 7 L'ambition d'entraîner une dynamique territoriale plus large à partir du spectacle a été pensée en amont : en lien avec la création artistique, le PNR a en effet organisé des réunions de travail pour déterminer des initiatives pouvant être conduites en parallèle. C'est ainsi qu'ont émergé plusieurs ateliers (atelier de cuisine des légumineuses ; atelier avec une diététicienne), créés à l'occasion de la fête d'automne de Montreuil-Bellay, et depuis intégrés dans le catalogue d'ateliers proposés par le PNR.

Principaux enseignements

- 7 Une des conditions de réussite de ce type de démarche renvoie au fait de penser en amont la diffusion territoriale « autour » du seul spectacle. Sans l'implication en amont de partenaires, qui ont aidé à concevoir et animer les ateliers, les spectacles n'auraient pas eu autant de répercussions sur le territoire.
- 7 Conduite en 2016/2017, la capitalisation de l'action a déjà permis d'orienter le montage d'un nouveau projet de la compagnie Spectabilis, soutenu par le PNR. Deux questions ont ainsi été travaillées : comment « aller plus loin » avec les publics, et comment renforcer les effets directs du spectacle à travers d'autres actions portées par le PNR et ses partenaires ? Ainsi, le nouveau spectacle a été associé à la mise en place d'actions concrètes au bénéfice des habitants, tel qu'un défi « alimentation positive ».
- 7 Un autre enjeu émerge : celui de la conciliation des calendriers des actions soutenues par le Parc avec les agendas des différents acteurs partenaires. A titre d'illustration, la résidence de la compagnie au sein du lycée agricole s'est tenue en début d'année scolaire, sans doute un peu tôt pour permettre une implication plus forte des élèves dans l'écriture. Mais cet enjeu du calage des calendriers apparaît somme toute secondaire par rapport à l'envie d'adhésion des différents partenaires. Autre point : un acteur comme le lycée agricole comprend ainsi qu'il peut être sollicité « à la carte », quand lui-même y trouve une opportunité par rapport à ses priorités pédagogiques, et pas forcément de manière engageante dans la durée sur une série de spectacles.

4.3. Action : sensibilisation à la démarche « Bimby » (Build In My BackYard) sur la CC de Doué

Point de vue collectif sur le déroulement de l'action et la plus-value du PNR

Conduite en 2016, cette action de sensibilisation directe auprès des habitants propriétaires du territoire a porté sur les possibilités et la pertinence de s'engager dans une démarche « Bimby » (projet de création de nouveaux logements par division parcellaire, en lien avec un projet de vie pour les propriétaires volontaires).

Les participants à la réunion mettent en avant un bilan globalement positif de l'opération conduite :

- Le niveau d'intérêt et d'implication des habitants lors des journées d'entretiens avec l'équipe d'architectes-urbanistes du bureau d'études en charge de l'action, est jugé satisfaisant, avec environ 100 entretiens réalisés sur 4 jours de terrain. Au-delà du résultat quantitatif, la démarche a été appréciée par les propriétaires, en développant un argumentaire précis sur l'intérêt de la logique « Bimby » : développement d'un projet de vie, changement des relations de voisinage, possibilité de dégager des marges de manœuvre financières...
- La démarche a permis une réelle sensibilisation des élus sur cette thématique ; la commune nouvelle de Doué a ainsi largement repris à son compte les principes développés lors de la sensibilisation « Bimby », en intégrant fortement dans sa stratégie urbaine le potentiel représenté par le renouvellement urbain au sens large, et les divisions parcellaires plus précisément. Dans cette optique, le PLU a été pensé pour ne pas intégrer des dispositions restrictives, qui empêcheraient ou dissuaderaient les ménages d'envisager une division parcellaire.
- L'approche a été soutenue par plusieurs partenaires, présents au Comité de pilotage de l'action : Communauté de Communes et communes, PNR, mais aussi Conseil Départemental, DDT... Une des retombées directes de la démarche a été de permettre la formation de représentants de structures du territoire, pouvant reproduire la démarche Bimby dans la durée et sur d'autres territoires locaux. 3 personnes (une au PNR, une au sein du CAUE 49, une dernière dans le bureau d'étude réalisant le PLUi) ont été formées à la conduite d'entretien avec les ménages, à l'expression de leurs attentes et la traduction sous forme d'un premier projet avec le logiciel Sketchup.

Certaines limites sont aussi pointées par les participants :

- L'action a nécessité un appui et une logistique somme toute lourde de la part de la collectivité (mise à disposition de salles pour les entretiens avec les propriétaires ; recrutement d'un stagiaire, pour distribution des courriers, prises de rendez-vous, ...

- 7 La démarche Bimby est intervenue quand le PADD du PLU était déjà engagé, et donc des orientations déjà fixées ; idéalement, l'approche « Bimby » auprès des habitants serait à engager plus en amont, pour exprimer tout son potentiel comme levier d'appropriation par les habitants et aborder différemment les questions autour du logement et des solutions possibles.
- 7 Si la commune nouvelle suit les permis issus de division parcellaire sur son territoire, il n'y a pas de suivi précis des projets engendrés directement par des entretiens réalisés en 2016 dans la démarche « Bimby ». On peut cependant constater, qualitativement, que la démarche a percolé auprès de propriétaires qui n'avaient pas été directement impliqués par la démarche en 2016.

Principaux enseignements

Les participants constatent que la démarche « Bimby », pourtant globalement satisfaisante dans son déroulement et les effets produits sur le territoire de Doué, n'a pas été reproduite sur d'autres parties du territoire du PNR depuis.

Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer ce manque de démultiplication :

- 7 Les résultats de la démarche ont en fait été peu communiqués auprès et/ou appropriés par les acteurs (élus, techniciens en charge des documents d'urbanisme...) des territoires voisins, qui pourraient reprendre à leur compte cette démarche.
- 7 Plus globalement, le positionnement des collectivités face à la concertation dans les questions de projet urbain conditionne largement leur intérêt de lancer une action de sensibilisation « Bimby » ; des élus expriment des craintes que la démarche « Bimby » donne à penser que toutes les attentes exprimées par les habitants lors des entretiens pourront être satisfaites, et donc de se sentir trop engagés par les résultats de la démarche.

Des enseignements sont aussi à tirer de cette action quant aux choix de positionnement du PNR, dans la perspective de reconduire des actions similaires à l'avenir :

- 7 Le rôle d'initiateur que le PNR à ici joué est important ; pour démultiplier ce type d'initiative sur le territoire, il s'agirait aussi d'aller **présenter la méthode et les résultats de cette démarche-test auprès des élus des collectivités voisines**. Dans cette logique, on notera ainsi que le bureau d'étude (Villes Vivantes) ayant conduit cette action « Bimby » vient d'être retenu pour intervenir aussi sur le volet « habitat » d'Action Cœur de Ville à Saumur, avec un accent sur l'implication et l'accompagnement des ménages.
- 7 Cette communication renforcée pourrait passer par **un travail de sensibilisation plus individualisé auprès des élus**, par exemple en les amenant sur le terrain, pour voir des exemples de réalisation faits par d'autres maires, des témoignages d'habitants concernés... **L'appui à la formation des élus, mais aussi de techniciens pouvant mettre**

en œuvre des méthodes telles que la démarche Bimby, peut aussi relever du champ privilégié des actions du PNR dans ce domaine.

- ▮ Le rôle du PNR pourrait aussi être de **promouvoir différents modèles innovants de financement / accompagnement d'opérations de revitalisation urbaine**, y compris en dehors du seul recours aux financements ANAH « classiques ». Les participants à la réunion soulignent d'ailleurs que c'est un des intérêts des interventions du PNR : pouvoir porter des stratégies sur le plus long terme, moins assujetties à la production de réponses rentrant dans un cadre de mobilisation de financements disponibles à un instant donné (ANAH, Action Logement, ANRU...).
- ▮ Afin d'améliorer la qualité des missions de suivi-animation d'opérations dans le parc privé existant, y favoriser l'intégration plus systématique de solutions comme le « Bimby », **le PNR pourrait aussi être associé à la conception des cahiers des charges et la désignation des bureaux d'études.**

4.4. Action : préservation du Rôle des genêts en Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (37)

Point de vue collectif sur le déroulement de l'action et la plus-value du PNR

Au sein de cette action, le Parc a un rôle de coordinateur. Effectivement, l'action est actuellement pilotée par le Parc mais co-animée par la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, le PNR LAT et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Touraine Val de Loire. En premier lieu, de 2006 à 2008, elle était pilotée par la Chambre d'agriculture. Cette dernière a établi le cahier des charges de l'action, en fonction de contraintes nationales ; le Parc n'a donc pas été l'initiateur de cette action.

Lors de cet atelier, un premier temps de discussion a permis aux participants de partager leur regard sur l'action, ses points positifs et les limites rencontrées. Puis, un temps de travail individuel avec restitution collective a permis de travailler sur le jeu d'acteurs.

A l'issue de ces deux temps, un constat a émergé : la satisfaction partagée sur la mise en œuvre de l'action.

- ▮ Le point positif majeur évoqué est la **mobilisation des acteurs**. Il a été rappelé que la réussite de l'action repose principalement voire entièrement sur l'engagement volontaire des exploitants agricoles, pour qui la balance de l'engagement peut parfois être négative. Dès lors, ce sont des conditions de mises en œuvre de l'action satisfaisantes et des habitudes de travail établies et appréciées qui permettent la pérennité de l'engagement des agriculteurs.
- ▮ Ainsi, la **complémentarité des acteurs** impliqués est présentée comme un des vrais atouts de cette action. Cette complémentarité permet un équilibre de l'action, équilibre lié en partie aux institutions que représentent les acteurs, mais principalement aux personnes en charge de cette action. Ce sont effectivement **les relations interpersonnelles stables et fertiles** qui se sont nouées au fil des années qui décuplent la portée de l'action.
- ▮ Une satisfaction quant à la complémentarité des dispositions a également été mise en avant. D'un côté, les mesures agro-environnementales permettent un partenariat avec les exploitants, inscrit dans la durée, basé sur l'engagement. De l'autre, pour des situations urgentes au regard de la préservation de l'espèce, des mesures d'urgence peuvent être mises en place, beaucoup plus rémunératrices pour les exploitants. Ces deux types de mesures permettent une action selon deux temporalités et niveaux d'engagement différents, pour répondre au mieux à la problématique de la préservation du Rôle des genêts.

Toutefois, les acteurs partagent des craintes quant à l'instabilité qui entoure l'action de préservation du Rôle des genêts :

- ❏ Cette instabilité est d'abord liée au maintien de l'espèce sur le territoire des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre. Cette année, aucun mâle chanteur n'a été détecté. Cela ne signifie pas l'absence de rôles des genêts sur le territoire, les femelles n'étant pas détectables pour le moment, ni la disparition de l'espèce sur ces sites. Toutefois, le constat de la diminution exponentielle de la population de Rôles des genêts sur le territoire met en péril la pérennité de l'action.
- ❏ L'environnement administratif au sein duquel l'action évolue est également instable. Même si le dispositif Natura 2000 est pérenne, des variations non négligeables dans le temps ont été évoquées. De même, les participants ont évoqué une instabilité du dispositif MAE et des subventions de la PAC, qui empêche les acteurs de se projeter à moyen et long termes.
- ❏ **Ce manque de perspective est un obstacle à l'engagement des exploitants dans l'action.** En effet, « *la balance de l'engagement est quasi-nulle voire en défaveur de l'agriculteur* », d'où l'importance d'assurer un respect des engagements de la part des financeurs sur toute la durée du contrat.
- ❏ Ainsi, la disparition du Rôle sur le territoire mettrait fin à nombre des financements, cette espèce étant la seule dont la préservation est de priorité maximale qui bénéficie de l'action. Pour autant, les effets de cette action dépassent la seule protection du Rôle des genêts. Cette espèce a été choisie comme symbole d'une action de préservation de la biodiversité par la défense de l'habitat prairial. Outre le Rôle des genêts, ce type d'habitat est essentiel pour la préservation de la biodiversité, d'où l'intérêt de valoriser les effets de l'action (ses bénéficiaires indirects), et non pas uniquement les résultats (le maintien ou non d'une population de Rôles sur le territoire).

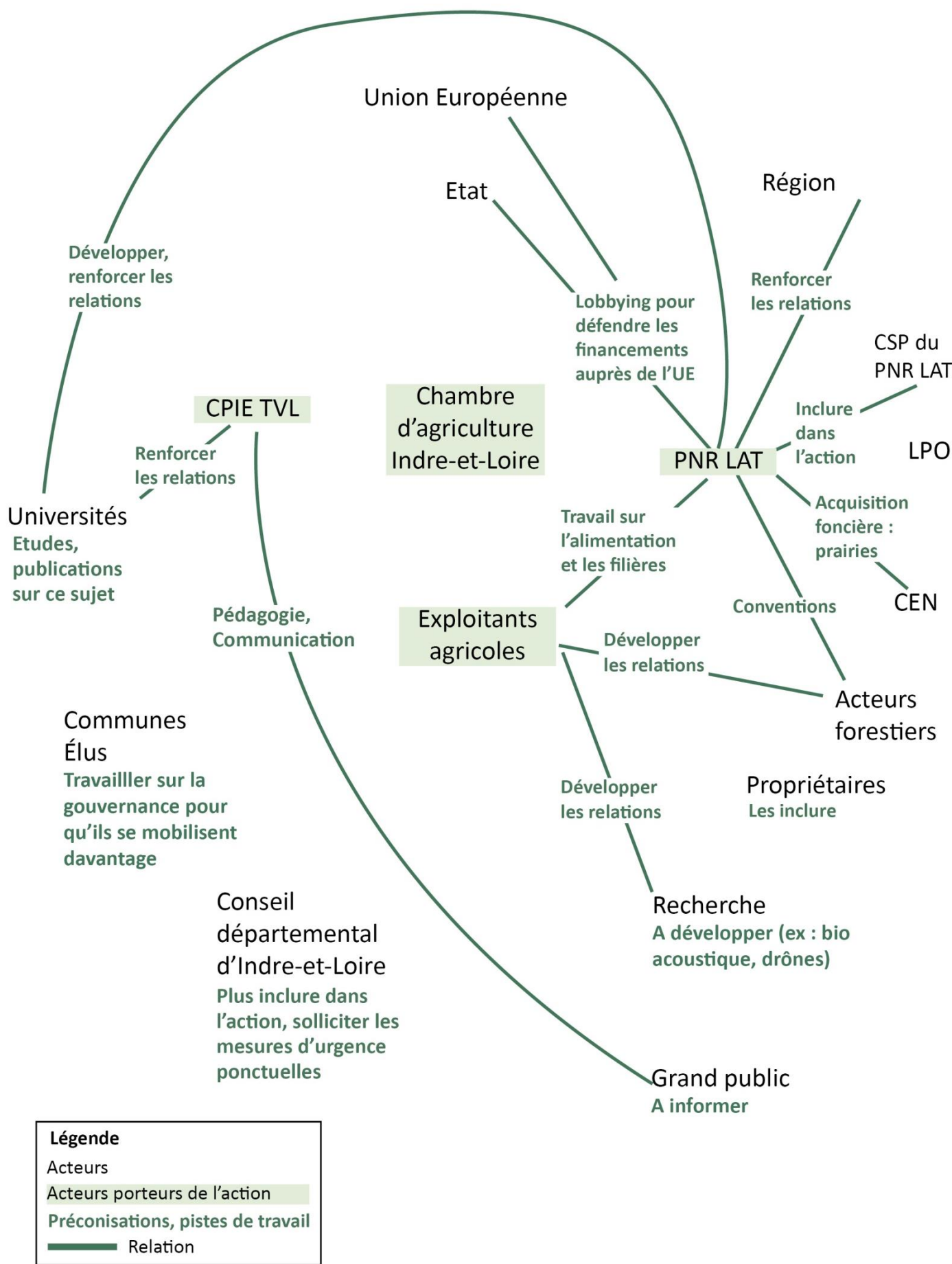


Principaux enseignements prospectifs

Dans un second temps, les participants ont fait l'exercice de formuler des préconisations pour la poursuite de l'action, des pistes de travail pour décupler sa portée, améliorer son efficacité, ...

Les résultats de ce second temps sont synthétisés dans le schéma ci-dessous (figure 10).

Figure 10 : Schéma synthétique des préconisations mises en avant par les participants à l'atelier sur l'action de



Les participants ont ainsi exprimé le souhait de **développer ou renforcer les relations entre les acteurs de l'action**, mais également **d'initier de nouvelles relations** avec des acteurs auparavant pas ou peu associés à l'action de préservation du rôle des genêts.

- ▮ Afin d'enrichir les domaines de compétences utilisés pour l'action, et ainsi en décupler sa portée, le PNR pourrait **développer de nouveaux partenariats**, avec notamment
 - L'Agence de l'eau
 - L'université, pour développer la recherche
 - D'autres pays, pour partager des retours d'expérience, des bonnes pratiques
 - Les acteurs forestiers, trop peu inclus à ce jour
- ▮ La **place des communes** au sein de l'action a également été questionnée.
 - Le constat est la faible mobilisation des élus, mesurable notamment par les nombreuses absences en comités de pilotage. Toutefois, les élus de communes où des conversions de peupleraies en prairies ont eu lieu font preuve d'une implication plus notable.
 - Différents éléments explicatifs ont été avancés : **l'instabilité électorale** (le renouvellement d'élus rendant la construction de relations interpersonnelles durables plus compliquée), **l'absence d'habitudes de travail** due à la faible régularité des comités de pilotage (annuels).
 - L'enjeu mis en avant par tous les acteurs, notamment l' élu local présent, est de réussir à faire des élus des moteurs, des facilitateurs de l'action.
 - Pour cela, des formations d'élus pourraient être utiles. Un travail de pédagogie, doit être mené afin de donner à voir les bénéfices de cette action et l'intérêt de s'y intéresser et de s'y investir. De même, pour une plus grande stabilité des relations établies, il a été mis en avant l'intérêt d'associer également les techniciens des communes.
- ▮ Un **point de vigilance** a été soulevé par l'exploitant présent : ces nouvelles relations, ces nouvelles modalités de travail ne doivent pas apporter de la complexité au fonctionnement de l'action. La fluidité de ce dernier est selon lui – et les autres acteurs partagent ce point de vue – un élément clé de la réussite de l'action. Etant basé sur le volontariat, les modalités de l'engagement des exploitants ne doivent pas être plus complexes, au risque d'en refroidir certains.
- ▮ De plus, **l'importance de la communication** pour la réussite d'une telle action a été soulevée. Cet effort de communication doit se faire auprès de différents publics :
 - Les élus, comme évoqué précédemment
 - Le grand public, afin de valoriser le patrimoine local

- Les exploitants agricoles, afin de les intéresser à la démarche
 - Ainsi, de nombreuses idées ont fleuri : des labels, des filières qualité, de la communication, des actions d'animation (rando barbecue). L'idée générale est à la fois d'informer, d'éduquer les populations sur la thématique de la préservation de la biodiversité, et de permettre aux agriculteurs de tirer des bénéfices de leur engagement.
- 7 De même, l'intérêt de **développer des études techniques** est très largement partagé, notamment pour les exploitants, d'où l'étude sur la valeur fourragère actuellement en réflexion. Le Parc a ici une posture d'expérimentateur, d'innovateur à assumer pour permettre des avancées au service de l'action.
- 7 Enfin, la question du lobbying s'est posée et a mis en avant l'utilité de l'inscription du PNR LAT dans un réseau plus large de Parcs naturels régionaux.. Afin de défendre les intérêts de l'action, il semble alors pertinent de s'appuyer sur **le réseau de Parcs**, en faisant remonter les enjeux et les préoccupations à la fédération nationale des Parcs.

Annexes

Annexe I : Notes d'avancement des objectifs opérationnels attribuées par les projets prioritaires

Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Avancement	Projet prioritaire
AXE 1 - Des patrimoines pour les générations futures	1. Préserver la biodiversité	1.1 Connaître le territoire pour préserver la biodiversité	70%	Connaissance naturaliste
		1.2 Préserver les milieux et les espèces remarquables	90%	Préservation de la biodiversité
		1.3 Reconquérir le patrimoine naturel ordinaire	100%	Trame verte et bleue
	2. Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources	2.1 Préserver la ressource en eau	20%	Energie et climat
		2.2 Développer une politique énergétique territoriale	70%	Energie et climat
		2.3 Veiller aux autres ressources du territoire		
	3. Agir pour nos paysages culturels, remarquables ou ordinaires	3.1 Conforter l'architecture dans son rôle fondateur d'identité paysagère du territoire	50%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
		3.2 Donner du sens aux paysages par le développement de politiques d'aménagement spécifiques	30%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
	4- Maîtriser l'évolution du territoire	4.1 Participer à l'intégration des risques dans les politiques publiques	20%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
			30%	Energie et climat
		4.2 Promouvoir un urbanisme durable et des constructions de qualité environnementale	70%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
			60%	Energie et climat
		4.3 Partager une vision commune de l'urbanisme durable	60%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
		4.4 Favoriser l'intégration sociale et environnementale des équipements et infrastructures sur le territoire	50%	Urbanisme durable, paysage et cadre de vie
AXE 2 - Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains	5 – Contribuer au développement d'une agriculture durable	5.1 Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations	70%	Développement économique
		5.2 Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles	40%	Développement économique
		5.3 Faire connaître les problématiques agricoles du territoire pour un développement équilibré et harmonieux	50%	Développement économique
	6 – Favoriser une gestion durable des massifs forestiers	6.1 Mobiliser les propriétaires pour la valorisation des massifs forestiers	20%	Développement économique
		6.2 Privilégier une gestion favorisant la diversité des habitats et des espèces	10%	Développement économique
		6.3 Favoriser l'accueil en forêt publique et la sensibilisation des habitants	30%	Développement économique
	7 – Engager collectivités et entreprises vers la performance environnementale	7.1 Mobiliser les partenaires du développement	20%	Développement économique
			50%	Energie et climat
		7.2 Mobiliser les collectivités	70%	Développement économique
			30%	Energie et climat
	8 – Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du Parc	7.3 Mobiliser les entreprises	50%	Développement économique
		8.1 Identifier les savoir-faire porteurs de développement	40%	Développement économique
		8.2 Valoriser les activités qui garantissent la préservation des patrimoines et des ressources	80%	Développement économique
		8.3 Participer à l'émergence d'une économie solidaire	40%	Développement économique
		8.4 Enrichir et valoriser les actions de formation et insertion	10%	Développement économique
	9 - Développer un tourisme et des loisirs de nature	9.1 Développer les clientèles actuelles et potentielles	10%	Tourisme et loisirs
		9.2 S'appuyer sur les patrimoines et les savoir-faire pour créer de la valeur ajoutée	50%	Tourisme et loisirs
		9.3 Gérer l'accueil des publics dans les espaces naturels	70%	Tourisme et loisirs
		9.4 Inscrire les acteurs touristiques dans une démarche de développement durable	70%	Tourisme et loisirs

Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Avancement	Projet prioritaire
AXE 3 - Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération	10 – Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant les patrimoines et le paysage	10.1 Développer l'échange et la collaboration entre les opérateurs culturels	20%	Culture
		10.2 Favoriser l'appropriation des patrimoines et du territoire par les habitants	60%	Culture
	11 – Contribuer à l'éducation des citoyens de demain	11.1 Eduquer des jeunes, conscients des caractéristiques de leur territoire	60%	Energie et climat
			60%	Education au territoire
		11.2 Enrichir et valoriser les pratiques éducatives sur le territoire	30%	Energie et climat
			30%	Education au territoire
	12 – S'approprier le territoire pour conforter son identité et son attractivité	12.1 Développer un sentiment d'appartenance au territoire	30%	Education au territoire
		12.2 Promouvoir le territoire pour contribuer à sa reconnaissance		
	13 – Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale	13.1 Conforter le partenariat avec les EPCI à fiscalité propre		
		13.2 Clarifier les relations entre le Parc et les Pays		
		13.3 Construire de nouvelles relations avec les villes portes et leurs agglomérations		
		13.4 Renforcer le partenariat et la complémentarité avec la Mission Val de Loire – Patrimoine mondial		
	14- Agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international	14.1 Favoriser les échanges avec d'autres territoires à l'échelle nationale et européenne		
		14.2 Développer des partenariats internationaux		

Pas d'analyse en tant que projet prioritaire mais elle est effectuée dans une partie globale "Gouvernance et participation au sein du Parc" du bilan.

Pas d'analyse en tant que projet prioritaire mais elle est effectuée dans une partie "Une coopération internationale mutualisée" du bilan.

Annexe 2 : Notes attribuées pour les projets prioritaires aux critères d'évaluation

	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence interne	Cohérence externe	Gouvernance
La connaissance naturaliste	2,6	4,1	1,7	4,1	4,1	1,9
Préservation de la biodiversité remarquable	3,9	4,0	2,7	4,2	3,1	3,6
Trame verte et bleue	3,7	4,9	3,6	4,7	4,7	
Urbanisme durable, paysage et cadre de vie	3,7	3,5	3,7	3,8	3,8	3,5
Energie et Climat	4,7	3,8	4,0	4,6	2,3	4,0
Développement économique	3,7	3,4	4,4	2,9	4,6	3,8
Tourisme et loisirs durables	2,5	4,0	3,0	3,0	2,5	4,0
Education au territoire pour tous	4,0	4,0	4,0	4,0	3,0	3,0
Culture	2,8	4,2	4,7	3,8	3,8	3,8
Moyenne	3,5	4,0	3,5	3,9	3,6	3,4

Annexe 3 : Présentation de l'action « Spectacle sur la thématique de l'alimentation : « les yeux plus grands que le monde » »

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Atelier « Etude de cas » du 6 juin 2019

Action : Spectacle sur la thématique de l'alimentation : « les yeux plus grands que le monde »

Éléments tirés du PV du Groupe sensibilisation et éducation à l'alimentation et de la note méthodologique « Mobilisation d'habitants et de territoires autour des enjeux de l'alimentation »

Moteur de l'action

Dans le prolongement des projets éducatifs menés dans les écoles avec son soutien financier et technique, le Parc souhaite permettre aux jeunes, parents, consommateurs, commerçants, agriculteurs, élus... de s'emparer de cette question de l'alimentation. Il s'agit d'inviter chacun à s'interroger sur sa relation à la nourriture, d'identifier les liens étroits qui relient la terre, nos paysages et toute la chaîne d'activités humaines liées à la production, à la transformation et à la consommation des aliments sur un territoire et au-delà.

Objectifs

Pour le Parc naturel régional

- Susciter des dynamiques locales sur l'alimentation (sensibilisation, éducation, organisation d'acteurs...)
- Enrichir le diagnostic alimentation de territoires afin de contribuer à la définition des projets alimentaires sur les territoires.
- Enrichir le diagnostic préalable à l'écriture de la future Charte du Parc.

Pour les personnes : individuels, familles, jeunes, professionnels

- Vivre des moments conviviaux, ressentir des émotions positives
- Se questionner
- Formuler son argumentaire
- Découvrir d'autres points de vue
- Rechercher des solutions collectives
- Avoir envie d'en savoir plus, d'investir ce thème,
- S'appropriier des enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à l'alimentation

La mise en œuvre de l'action

Le Parc a accompagné la **Compagnie Spectabilis** dans la création d'un spectacle intitulé « les yeux plus grands que le monde »

3 temps de résidence ont été organisés, en 2016 :

- le Richelais, autour du thème : se nourrir bien et pas cher c'est possible ?

- le Bourgueillois, autour du thème : agir collectivement pour manger mieux
- le Montreuillais, autour du thème : nourrir nos enfants et nos jeunes

Le spectacle : Les yeux plus grands que le monde : **un conte moderne pour questionner les problématiques d'alimentation**

Le spectacle sera diffusé par le Parc sur le territoire en liaison avec des dynamiques locales d'acteurs liés à l'alimentation (projets éducatifs, évènementiels, structuration de filières...).

Soutiens : ADEME, Ville d'Angers, Festival premiers plans d'Angers

Lauréat de la fondation Mécène et Loire

Résultats

Ces résidences se sont concrétisées par :

- **des temps de création et de répétition de la Compagnie en « vase clos »** ;
- **deux soirées conviviales « cuisine et parlote »** : atelier cuisine avec Bruno Couderc, rencontre avec la compagnie, partage du repas avec témoignages d'acteurs du territoire ;
- **trois temps d'intervention/d'échange** avec :
 - des adultes en formation de réorientation professionnelle (GRETA et Maison de l'Emploi du Richelais (métiers de la restauration),
 - des élèves de CE1-CE2 de l'école de Benais développant un projet sur l'alimentation avec Laurence Berthomé (Bien dans mon assiette : programme d'éducation au territoire),
 - des élèves de 3^{ème} du lycée agricole Edgard Pisani de Montreuil-Bellay

→ Pour organiser cela, mise en place au sein du Parc d'un groupe de travail « Mobilisation des habitants, des territoires en liaison avec la diffusion du spectacle « les Yeux plus grands que le monde » »

Au regard des thèmes et objectifs identifiés, les participants ont proposé d'organiser la présentation des propositions d'animations et d'ateliers autour de 4 grands thèmes :

- Quel mangeur je suis ?
- Produire pour soi, pour les autres
- L'alimentation de demain : de quoi je/on rêve ?
- Transmission, éducation à l'alimentation

Il est proposé qu'au sein de chacun de ces thèmes, des ateliers/animations s'emparent, de manière spécifique ou croisée, de 4 entrées :

- Théorie : apports de connaissances
- Concret : présentation d'exemples, mises en pratique
- Ailleurs : comparaison, relation avec d'autres territoires/pays
- Sensible : approches sensorielles, artistiques

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine
Atelier « Etude de cas » du 6 juin 2019

Action : sensibilisation au BIMBY

Éléments tirés du bilan présenté à la Commission urbanisme du PNR le 24 juin 2016

Une opération jugée réussie par les membres du Parc

Moteur de l'action

Enjeu de l'action : la mobilisation du foncier et l'adaptation du parc de logement

NB : 70% des ménages de la CC de Doué ont 2 pers et moins / 75 % des maisons ont 4 pièces et plus

Mise en œuvre de l'action

Entretien d'1h avec **un architecte-urbaniste** pour que les propriétaires puissent travailler sur un potentiel projet de BIMBY → discussion, modélisation

« forme de consultation auprès des propriétaires ; offrir une heure d'architecte pour exprimer ses besoins, ses attentes, tester des idées... ou tout simplement parler des craintes ; modélisation 3D de ces idées, qui n'engagent ni la personne ni la collectivité quant à leur réalisation ! ; enseignements utiles à la réflexion pour le PLUi, mais pas seulement : opérationnel, animation et instruction »

4 jours (vendredis et samedis) de 9h30 à 19h30 sur 3 localisations différentes selon les jours :

- Doué la Fontaine (18 et 19 mars 2016)
- Saint-Georges-sur-Layon (25 mars 2016)
- Louresse-Rochemener (26 mars 2016)

Communication :

- Flyers envoyés aux ménages propriétaires occupants
- Réunion publique 5 jours avant la première permanence

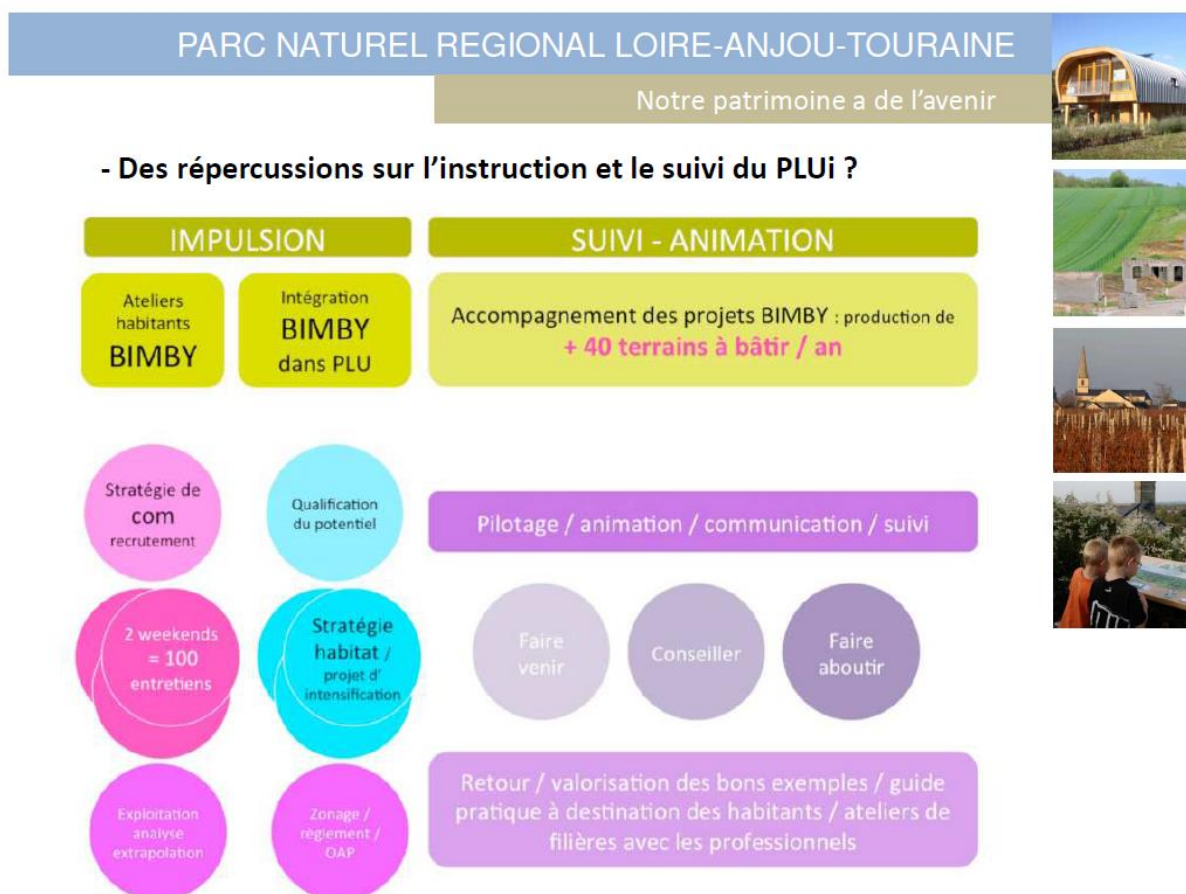
Résultats

- 114 parcelles étudiées par 112 ménages soit 2% des propriétaires de maisons individuelles
- Sur ces 2%
 - o 70% projettent de créer un ou des logement(s) dans les années à venir
 - o 1,9 logements par projet en moyenne

Suite de la démarche :

- Speed dating BIMBY pour faire se rencontrer porteurs de projets et ménages voulant bâtir
- Voyage d'étude « urbanisme et écoconstruction » en pays de Fougères

Effets : **Intégration dans le PLUi de certaines options**



Annexe 5 : Présentation de l'action « Préservation du Rôle des genêts en Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (37) »

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Atelier « Etude de cas » du 6 juin 2019

Action : Préservation du Rôle des genêts en Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (37)

Eléments tirés du bilan rédigé par Olivier RIQUET

Le lieu

Le site des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre

- Désigné en Zone de protection spéciale depuis 2005 en raison de la présence du Rôle des genêts
- 5671 ha, intègre les plaines inondables de l'Indre et de la Vienne près de leur confluence avec la Loire ; il est reconnu site Natura 2000.
- Depuis la fin des années 2000, le site constitue la dernière zone de reproduction du Rôle en région Centre-Val de Loire.

Moteur de l'action

Un déclin marqué depuis les années 90

- La population a été divisée par 10 depuis le milieu des années 1990 qui marque le début d'une chute importante des effectifs.
- Elle se situe à moins d'une dizaine de mâles chanteurs depuis 2005 sur le Val de Vienne, avec une moyenne de 5 mâles chanteurs.

La mise en œuvre de l'action

Le Parc travaille en co-animation sur cette période avec deux autres structures dans le cadre de prestations de service intellectuelles

- 📌 la **Chambre d'agriculture d'Indre et Loire** pour l'animation agri environnementale
- 📌 le **CPIE Touraine Val de Loire** pour les suivis scientifiques (en particulier et les suivis des pratiques agricoles)

4 types d'actions pour sauver le Rôle et l'avifaune prairiale

1) Des suivis scientifiques par le CPIE TVL : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine Val de Loire

- Protocole de suivi annuel de l'espèce

- Suivi de l'occupation du sol sur les zones où le Rôle est encore présent ou l'était récemment
- Suivi de la fenaison
- Suivi des fauches avec des exploitants volontaires
- Depuis peu : achat d'un matériel de bioacoustique pour étudier le chant des mâles et essayer de les reconnaître par leur signature vocale
- Projet 2019 : suivi aérien thermique (drone) pour localiser précisément les individus (mâles, femelles, voire jeunes) dans les parcelles. → Partenariat avec LPO 37.

2) Un accompagnement des exploitants agricoles en partenariat avec le CPIE, la Chambre d'agriculture 37, et le PNR LAT :

- **Mesures agri-environnementales** : contractualisation avec des exploitants pour inciter à réaliser des retards de fauche ou la mise en défens. Contrat de 5 ans avec indemnité selon la surface engagée → Financement via Natura 2000 (Etat + Europe). Engagements gérés par la Chambre d'agriculture.
- **Contrats Natura 2000** pour la restauration de prairie après exploitation de peupleraies.
- **Mesure d'urgence**, entre l'exploitant et le Parc : mise en refuge de parcelles non protégées où le Rôle est détecté en échange d'une indemnité. Convention d'un an renouvelable si besoin avec indemnité selon surface engagée. → Financement par mécénat (Fondation LISEA Biodiversité puis EDF).
- **Barres d'effarouchement** : outil mis à disposition des agriculteurs volontaires du Val de Vienne
- **Diffusion des bonnes pratiques par les animateurs** (CPIE surtout) Actions non rémunérées mais encouragées sur les zones sensibles.

3) La restauration de l'habitat favorable au Rôle des genêts (prairies alluviales) par le PNR LAT

- **Conversion d'anciens boisements en prairies naturelles** : mise en place de contrats Natura 2000 pour financer les travaux → Financement Etat + Europe voire Contrat de Parc.

4) Une action de communication/sensibilisation/concertation

- Réunions annuelles du COPIL où les acteurs sont rassemblés pour faire le point sur les actions.
- Groupe de travail technique agricole (réunions ponctuelles selon actualités avec exploitants).
- Réalisation et diffusion de plaquettes thématiques (1 sur le Rôle des genêts et 1 sur les prairies humides).
- Production de 2 documentaires grand public qui sortiront fin 2018 (format 2 minutes) et en 2019 (format 8 minutes). → Financement EDF + Région Centre Val de Loire + autofinancement PNRLAT.
- Participation aux travaux du réseau du Plan national d'actions Rôle des genêts.

Résultats

Bilan des actions de maintien de la concertation sur le site

- COPIL réuni en présence de 23 personnes – **annuel**
- COTECH agricole local, avec un groupe restreint d'exploitants agricoles (seulement 2), les co-animateurs du site et les services de l'Etat (DREAL et DDT) – **selon les besoins et réformes PAC**
- Réunion « fourage » en Val de Vienne, avec une 15aine d'agriculteurs présents ; une deuxième réunion prévue pour la vallée de l'Indre mais annulée faute de disponibilité des agriculteurs. Présence des 3 structures co-animatrices (PNR, CA, CPIE).
- Réunion des co-animateurs
- Réunion régionale des animateurs Natura 2000
- Réunions du COPIL« Valorisation économique du bois bocager des confluences Loire-Vienne et Loire-Indre » - deux.

Bilan des actions techniques

- 4 Contrats non agricoles non forestiers
 - o 2 dont le contrat Etat/FEADER n'a pas été réalisé
 - o 2 dont le projet a été volontairement mis en stand-by
- Contrats agricoles (MAEC) : un certain succès ; estimation de 70% des prairies éligibles engagées depuis 2015 soit 1372 ha
- Charte Natura 2000 : outil pas développé sur ce site
- Le contrat de Parc → utilisé pour l'action Restauration de l'espace bocager de l'Ecomusée du Véron
- Mesure d'urgence en faveur des oiseaux remarquables ; jugée très pertinente avec le recul. 2 mécènes : LISEA Fondation biodiversité de 2013 à 2017, EDF depuis 2018

Bilan des actions de communication, information, sensibilisation

- Site internet rassemblant les sites Natura 2000 – en cours
- Plaquettes à disposition des gestionnaires, propriétaires, étudiants intéressés + fiches thématiques
- Documentaires, un de 2 min et un de 8 min (par les entreprises ARTEFACTS et VISADRONE)
- Exposition sur le bocage
- Actions de veille sur les projets de territoire : Globalement, peu de projets remontent au Parc qui soient soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Annexe 6 : Liste des personnes interrogées

Elus du Parc

- Gino BOISMORIN (Loire-Authion)
- Jean-Luc DUPONT (Chinon)
- Laurent GERAULT (VP du Parc, Région des Pays de la Loire)
- Sabrina HAMADI (VP du Parc, Région Centre Val de Loire)
- Jean-Michel MARCHAND (Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire)
- Jean-Marie MÉTAIS (Villandry)
- Anatole MICHEAUD (Doué en Anjou)
- Christian PIMBERT (Chézelles)
- Pierre-Alain ROIRON (Langeais, Pays Loire Nature Touraine)
- Odette SCHOUBERT (Longué-Jumelles)

Administrations

- Olivier DUCARRE (Région Centre-Val de Loire)
- Thierry DURFORT (Région Pays de la Loire)
- Gaëlle GILET (DDT 49)
- Anne-Françoise HECTOR (Service de l'architecture et du patrimoine 37)
- Xavier HINDERMEYER (DREAL Pays de la Loire)
- Karine LIMANTON (Région Pays de la Loire)
- Pascal PINARD (DDT 37)

Partenaires et autres structures

- Nadine CHAPEAU (Fédération Départementale des chasseurs 49)
- Nathalie CARCAUD (CSP du Parc)
- Jean-Paul CARRIERE (CESER Centre , CSP du Parc)
- Jean-Christophe GAVALLET (Association la Sauvegarde de l'Anjou)
- Francis GOUAS (CAPEB 37)
- Frédéric GONDAT (Chambre des Métiers et de l'Artisanat 49)
- Patrick GUILLON (Inspection Education Nationale 49)
- Pierre Yves LAIRE (Pôle Métropolitain Loire Angers)
- Philippe LOHEZIC (CCI 49)
- Xavier PESME (CRPF Centre)
- Philippe PIAU (Compagnie Spectabilis)
- Yann PROUTEAU (Chambre d'Agriculture 37)
- Pierre RICHARD (SERPANT)

Annexe 7 : Lexique

ANAH : Agence nationale de l'habitat

BIMBY : Build in my back yard

CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CAUE : Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

CCI : Chambre du commerce et de l'industrie

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CRPF : Centre régional de la protection forestière

CSP : Conseil scientifique et prospectif

DDT : Direction départementale des Territoires

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

LPO : Ligue de protection des oiseaux

MAE : Mesures agroenvironnementales

PAC : Politique agricole commune

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PCAET : Plan climat air énergie territoriale

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PNR : Parc naturel régional

TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte

VP : Vice-président

CÉRUR_

NOVASCOPIA

Financé par

